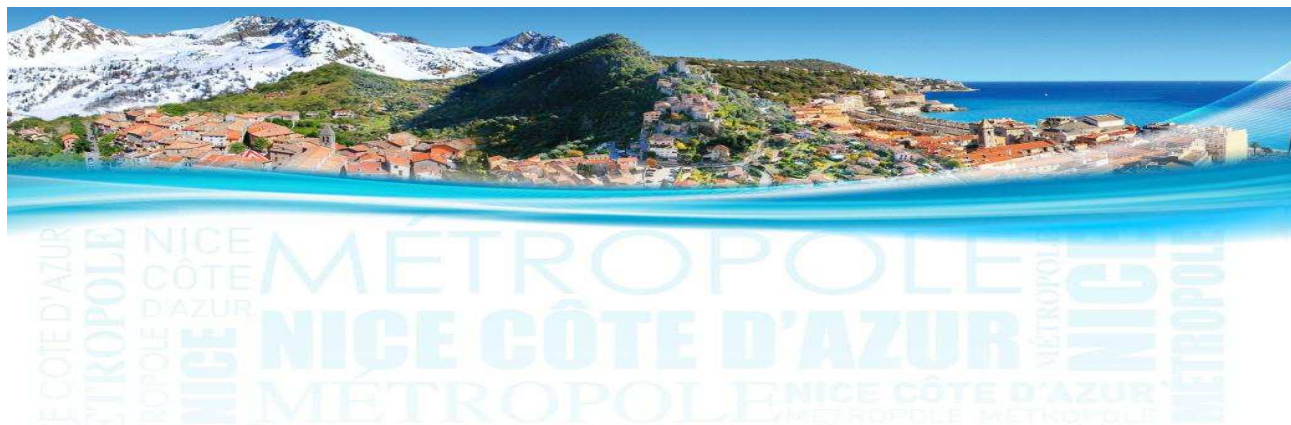




COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Budget principal et Budgets annexes

RAPPORT DE PRESENTATION

Séance du Conseil Métropolitain du 20 mai 2019

Table des matières

Introduction	4
Présentation consolidée des 10 budgets de la Métropole	6
 1. Des recettes de fonctionnement qui progressent en lien avec le dynamisme du territoire.....	7
1.1. Les recettes fiscales	7
1.2. Les dotations	11
1.3. Les subventions et participations diverses	15
1.4. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public	17
1.5. Les autres recettes de fonctionnement	20
 2. Des dépenses de fonctionnement en baisse par rapport à 2017	23
2.1. Les charges à caractère général.....	24
2.2. Les charges de personnel et frais assimilés	27
2.3. Les atténuations de produits	29
2.4. Les autres charges de gestion courante	29
2.5. Les charges financières.....	32
2.6. Les autres dépenses de fonctionnement.....	32

3. Recettes d'investissement : une augmentation de 70 % de l'autofinancement par rapport à 2017.....	34
3.1. Les subventions d'investissement.....	35
3.2. Les emprunts nouveaux	37
3.3. Les recettes financières	37
3.4. Les opérations sous mandat	38
 4. Des dépenses d'investissement en nette progression	39
4.1. Les dépenses d'équipement.....	39
4.2. Les dépenses financières.....	47
 5. La situation des emprunts métropolitains au 31 décembre 2018.....	49
5.1. Un encours d'emprunts maîtrisé et sécurisé.....	49
5.2. Un taux moyen en constante baisse	50
5.3. Des emprunts nouveaux nettement inférieurs à ceux de 2017 grâce à l'augmentation de l'autofinancement	51
 Conclusion.....	53
 Annexe 1 : bilan de la gestion pluriannuelle des AP.....	54
Annexe 2 : Glossaire des sigles utilisés	55

Introduction

Depuis 2014, la Métropole a dû faire face à un contexte économique incertain, ainsi qu'à la baisse drastique des dotations allouées par l'Etat (111 millions d'euros de pertes à fin 2018). Pour renforcer sa politique d'investissements nécessaires au développement et à la solidarité du territoire tout en maintenant les équilibres de son budget, elle a, dès 2014 :

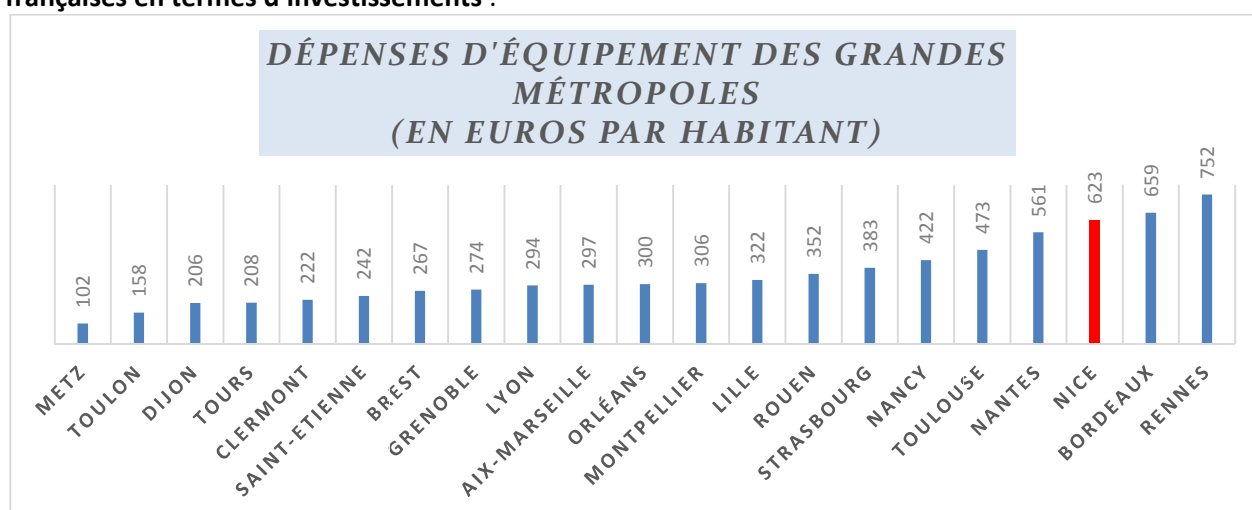
- fait le choix d'une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement ;
- développé fortement les subventions reçues et les participations de tiers à ses investissements.

Entre 2014 et 2016, ses dépenses de fonctionnement ont diminué de plus de 2,9 %. Dans le cadre du Contrat financier signé avec l'Etat le 28 juin 2018, cette bonne gestion a d'ailleurs été saluée par les services préfectoraux et lui a permis d'obtenir un taux d'évolution de ses dépenses de fonctionnement plus avantageux que celui des autres collectivités (+1,35 % par an contre +1,2 %).

En 2018, la Métropole Nice Côte d'Azur a, une nouvelle fois, fait preuve d'exemplarité en s'inscrivant bien au-delà des engagements qui lui étaient imposés et de ceux qu'elle avait pris auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat financier :

- *sur l'objectif 1*, et alors que l'Etat avait autorisé la Métropole Nice Côte d'Azur à augmenter ses dépenses de 1,35 %, **la Métropole est allée bien au-delà en diminuant ses dépenses de fonctionnement de 0,17 %**. Celle-ci s'établissent ainsi à 6,5 millions d'euros de moins que l'objectif fixé par l'Etat,
- *sur l'objectif 2*, et alors qu'elle n'y était nullement contrainte par la loi, la Métropole Nice Côte d'Azur s'est désendettée de 18 millions d'euros sur son budget principal et de plus de 40 millions hors budget annexe transports ;
- *sur l'objectif 3*, et alors que sa bonne santé financière lui avait permis de ne pas être soumise à cet objectif en 2017, la Métropole a malgré tout fortement diminué sa capacité de désendettement. Celle-ci passe atteint ainsi 7,7 années fin 2018¹.

En matière d'investissement, la Métropole Nice Côte d'Azur avait déjà fortement augmenté ses dépenses entre 2014 et 2017 (+74 %) et ce, alors même que de nombreuses collectivités les diminuaient au cours de la même période. **Fin 2017, la Métropole est d'ailleurs devenue l'une des premières métropoles françaises en termes d'investissements :**



¹ Avec intégration des cessions. Hors cession, la capacité de désendettement s'établit à 8,31 années soit là aussi en nette baisse par rapport à 2017 et bien en-deçà du seuil d'alerte établi par les services de l'Etat (12 années).

En 2018, cet effort a encore été amplifié avec une hausse de +9,6 % des dépenses d'équipement par rapport à 2017. Au total, ce sont 139,3 millions d'euros de dépenses d'équipement qui ont été réalisés sur le seul budget principal (**soit 99,5 % des 140 millions d'euros prévus au budget primitif**). Sur l'ensemble des dix budgets métropolitains, ce chiffre est porté à 365,3 millions d'euros.

Ajoutés aux dépenses réalisées depuis 2012, **ce sont au total plus de 1,8 milliard d'euros qui ont été injectés dans l'économie par la Métropole Nice Côte d'Azur**. En tenant compte de l'effet de levier engendré par tout investissement public, ce sont 2,34 milliards d'euros² qui ont bénéficié à notre territoire et des milliers d'entreprises qui en ont bénéficié.

Ces sommes ont été principalement consacrées :

- Pour 770 millions d'euros au développement de la mobilité durable et des transports publics dont la construction des Lignes 2 et 3 du tramway ;
- Pour 500 millions d'euros à l'entretien de la voirie avec notamment des travaux d'aménagement des réseaux structurants et de l'espace public des communes ;
- Pour 132 millions d'euros à l'assainissement (réalisation et rénovation de stations d'épuration des communes de Levens, d'Isola, de Vence et travaux de mises en conformité et de réhabilitation des réseaux...) ;
- Pour 109 millions au logement, et au renouvellement urbain (aides aux bailleurs sociaux, opérations ANRU dont les travaux de requalification des espaces publics des quartiers de l'Ariane et des Moulins...) ;
- Pour 93 millions d'euros au développement durable (Rénovation des réseaux d'eau pluviale, travaux de confortement des berges contre les inondations, mises en conformité des déchetteries...)

Les dépenses d'investissement 2018 ont été financées grâce à :

- La très forte augmentation de l'autofinancement de la Métropole (+70 % par rapport à 2017),
- La valorisation de biens patrimoniaux inutilisés par la Métropole Nice Côte d'Azur pour un montant total de 8,7 millions d'euros ;
- La mobilisation résiduelle de financements extérieurs pour un volume en très forte diminution par rapport aux années précédentes.

² Pour un taux de levier de l'investissement public de 1,3, source : OFCE, 2016, *Investissement Public, Capital Public et Croissance*.

Présentation consolidée des 10 budgets de la Métropole

Le budget de la Métropole est divisé entre 1 budget principal et 9 budgets annexes.

Pour permettre au conseil métropolitain d'aborder l'évolution des dépenses et des recettes de l'EPIC dans leur globalité, une présentation consolidée a été préférée à une présentation par budget.

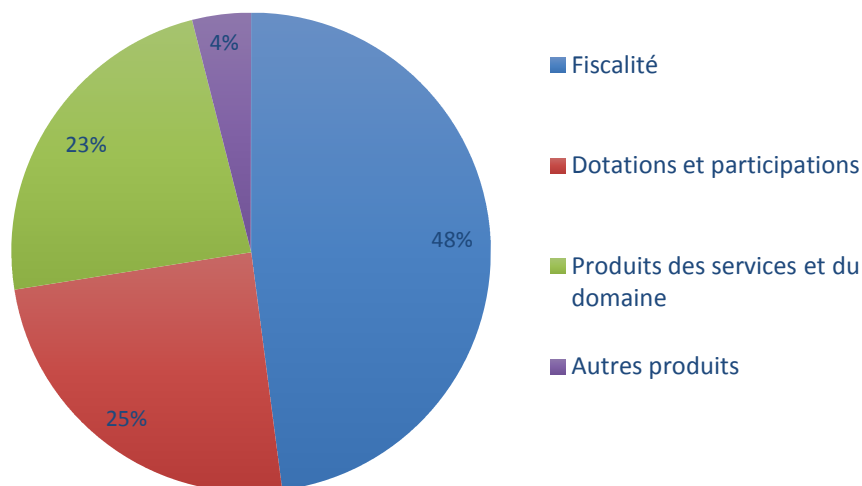
Dans le détail et par budgets, les masses financières sont toutefois réparties de la façon suivante :

SECTIONS	BUDGETS	RECETTES (EN €)	DEPENSES (EN €)
Fonctionnement	Budget Principal	540 161 674,29	486 601 288,51
	Budget annexe des Transports	230 165 064,89	213 995 776,83
	Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	72 092 750,24	59 221 920,77
	Budget annexe de l'Eau	8 548 683,19	6 272 044,65
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	4 937 559,71	4 158 809,32
	Budget annexe des Parcs de stationnement	10 945 414,97	5 973 371,50
	Budget annexe des Activités portuaires	2 757 923,45	2 622 972,03
	Budget annexe régie du C.F.A Nice Côte d'Azur	4 813 471,55	4 701 796,73
	Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés	110 182 825,96	101 410 450,11
	Budget annexe Nice-Méridia	2,22	-
Total Fonctionnement		984 605 370,47	884 958 430,45
Section	Budget	Recettes (en €)	Dépenses (en €)
Investissement	Budget Principal	172 514 033,36	215 861 421,42
	Budget annexe des Transports	242 694 583,10	237 569 245,84
	Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	30 137 594,31	45 592 522,75
	Budget annexe de l'Eau	4 903 576,23	4 475 648,21
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	175 793,22	241 093,63
	Budget annexe des Parcs de stationnement	486 756,22	5 399 217,34
	Budget annexe des Activités portuaires	325 003,31	119 251,10
	Budget annexe régie du C.F.A Nice Côte d'Azur	283 866,43	907 923,62
	Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés	1 581 579,38	5 075 466,56
	Budget annexe Nice-Méridia	2,22	-
Total Investissement		453 102 787,78	515 241 790,47
TOTAL GENERAL		1 437 708 158,25	1 400 200 220,92

1. Des recettes de fonctionnement qui progressent en lien avec le dynamisme du territoire

Comme en 2017, la fiscalité représente la majeure partie des recettes de la Métropole. Les dotations, après avoir nettement reculé depuis 2014, sont stables en 2018 et représentent environ un quart des ressources métropolitaines réparties comme suit :

Recettes réelles de fonctionnement 2018 de la Métropole



1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales évoluent chaque année en fonction de plusieurs facteurs :

- La revalorisation des bases décidée par le Parlement en fonction de l'inflation constatée l'année précédente,
- L'évolution des bases du fait de l'évolution du nombre de contribuables ou de leur situation fiscale,
- La politique de taux de l'EPCI.

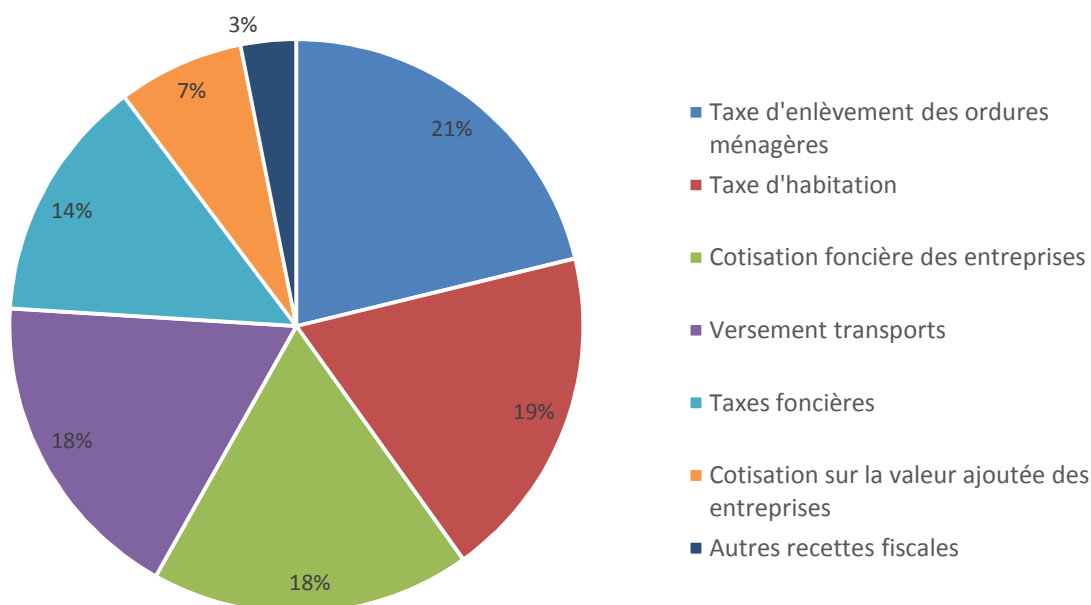
Pour 2018, les augmentations constatées sont le fait de la combinaison de ces trois facteurs.

En 2018, la Métropole a perçu 462,7 millions d'euros de fiscalité. Il est toutefois à noter que l'intégralité de ces recettes ne bénéficie pas à la Métropole. Celle-ci doit en effet s'acquitter :

- Du reversement de **25,9 millions d'euros** au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R),
- Du versement de **3,1 millions d'euros** au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C).

Après déduction de ces deux montants, seuls 433,7 millions d'euros sont réellement à la disposition de la Métropole.

Dans le détail, ces recettes fiscales se répartissent comme suit :



Libellé	Réalisé 2018 (en €)
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	98 135 932
Taxe d'habitation	87 553 083
Cotisation foncière des entreprises	83 425 124
Versement transports	82 530 926
Taxes foncières	63 702 973
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	32 944 456
Autres recettes fiscales	14 471 154
Total général	462 763 648

1.1.1. Une fiscalité économique dynamique

La fiscalité économique est répartie par imposition de la manière suivante :

Libellé	Réalisé 2017 (en €)	Réalisé 2018 (en €)
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	80 365 236	83 425 124
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	32 552 044	32 944 456
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	8 237 588	6 766 370
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	3 683 247	3 837 552
Total fiscalité économique	124 838 115	126 973 502

- **La cotisation foncière des entreprises (C.F.E)**, assise sur la valeur locative des biens immobiliers destinés à l'activité des entreprises, représente un produit total de **83 425 124 €** en 2018, dont 1 902 475 € au titre de rôles supplémentaires. Le taux de la C.F.E est de 28,88 %. Il reste inchangé depuis la mise en place de cet impôt en 2010, conformément aux engagements pris par la Métropole. **Le produit de la C.F.E est en progression de + 4,22 % par rapport à l'année 2017, traduisant ainsi l'attractivité du territoire métropolitain et la pertinence des actions menées pour la renforcer.**

- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E)** est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 152 500 €, selon le principe de la territorialisation. Elle est répartie entre les établissements de l'entreprise située sur le territoire de l'E.P.C.I en fonction de l'effectif employé (2/3), et de la valeur locative des immobilisations imposées à la CFE (1/3). **Ce produit s'élève à 32 944 456 € en 2018, soit une variation de + 1,21%, traduisant un dynamisme économique des entreprises installées sur le territoire métropolitain.**

- **La taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C.O.M)** dont le produit vient en diminution de la D.G.F et s'élève à **6 766 370 €**, en diminution de - 17,86 %, dû au versement en 2017 d'un acompte par les très grandes surfaces commerciales sur la taxe 2018 (estimé à environ 1,47 million d'euros).

- **L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**, prélevée principalement sur les transformateurs électriques et les stations radioélectriques, représente un montant de **3 837 552 €**, en progression de + 4,19% par rapport à 2017, résultant d'une hausse de 15,25% sur l'IFER perçue sur la production d'électricité photovoltaïque et de 7,97% sur l'IFER perçue sur les stations radioélectriques
Cette taxe est ventilée de la manière suivante :

❖ production photovoltaïque	: 9 152 €
❖ production d'électricité hydraulique	: 334 746 €
❖ transformateurs électriques	: 1 683 773 €
❖ stations radioélectriques	: 1 795 072 €
❖ canalisations de gaz	: 14 347 €

1.1.2. La fiscalité « ménages »

Elle représente **151 256 056 €** en 2018, soit plus de la moitié des recettes provenant des contributions directes.

Par imposition ce total se répartit de la façon suivante :

Libellé	Réalisé 2017 (en €)	Réalisé 2018 (en €)
Taxe d'habitation (TH)	86 854 670	87 553 083
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	51 269	52 475
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	358 146	363 704
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	-	63 286 794
Total fiscalité ménages	87 264 085	151 256 056

La fiscalité « ménages » comprend :

- La **taxe d'habitation** (TH), d'un montant de 87 553 083 € dont 753 533,00 € au titre des rôles supplémentaires, qui constitue la principale recette fiscale directe de la Métropole. Elle représente 57,39 % de la fiscalité ménages ;
- La **taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFB), d'un montant de **63 286 794 €** dont **77 655 €** de rôles supplémentaires ;
- La **taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFNB), d'un montant de **52 475 €**, auquel se rajoutent **2 169 €** de rôles supplémentaires ;
- La **taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties** d'un montant de **361 535 €**, anciennes parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, désormais perçues par la Métropole Nice Côte d'Azur.

1.1.3. Les autres produits fiscaux

❖ **Le produit des taxes parafiscales (181,43 millions d'euros)**, composé de :

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (T.E.O.M) qui constitue la principale recette affectée au budget annexe de la gestion des déchets et assimilés depuis 2018 s'élève à la somme de **98 135 932 €** en 2018, dont 192 925 € de rôles supplémentaires.

Le taux d'imposition qui était de 10,90 %, depuis 2005, a diminué de **-9 %** en 2018. Pour 2019, le Conseil métropolitain a acté une seconde diminution du taux de TEOM d'un point pour le ramener à 8,90 %. Cette baisse de plus de 18 % en deux ans a permis de restituer plus de 19 millions d'euros par an de pouvoir d'achat aux habitants métropolitains.

Cette baisse a été rendue possible par la mise en place d'une politique intensive de réduction à la source de la production de déchets, de recherche permanente d'autonomie pour le traitement et de renforcement des moyens déployés pour favoriser le geste de tri et au financement complémentaire apporté par la redevance spéciale.

Conséquence de cette baisse de taux, le produit de cette taxe diminue par rapport à l'exercice 2017 malgré l'augmentation des bases due à la revalorisation forfaitaire votée par le Parlement et à l'évolution du nombre d'assujettis.

- **Le versement transports** (V.T), prélèvement dû par les entreprises et établissements publics employant onze salariés et plus, il constitue un produit affecté au budget annexe des transports. Son produit, soit **82 530 926 €**, représente 18,8% des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe des transports. Il progresse faiblement de + 0,87% par rapport à l'année précédente.

- **Le prélèvement au titre des jeux et paris hippiques**, fixé par l'article 85 de la Loi de finances pour 2013. Il est calculé au prorata des enjeux des courses hippiques, sur les territoires desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes ; il est indexé annuellement sur les prix à la consommation, hors tabac. Perçu pour la première fois en 2014 par la Métropole, en lieu et place des communes, le montant s'est élevé en 2018 à la somme de **765 072 €**.

❖ Le produit de la fiscalité reversée (3,09 millions d'euros)

Ce produit, qui s'élève à **3 093 640 €** en 2018, comprend :

- **Les attributions de compensation (AC) négatives** qui s'analysent comme des "versements de fiscalité". Elles représentent le solde négatif entre les ressources et charges transférées à la Métropole par les communes membres, après validation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) du 6 juillet 2017 du rapport définitif concernant dix-neuf communes membres de la Métropole, ainsi que des quatre communes intégrées au 1^{er} janvier 2014.

Le solde des AC négatives (neuf communes concernées) s'élève à la somme de **1 614 379 €**.

- **Les versements des prélèvements - loi solidarité et renouvellement urbains (S.R.U)** qui correspondent à des prélèvements opérés au profit de la Métropole, en sa qualité de délégataire de l'Etat pour les Aides à la pierre, sur les communes membres en constat de carence au regard du nombre de logements sociaux. A ce titre, le montant de ce produit s'est élevé en 2018 à **1 479 261 €**, en progression de +108 % par rapport à l'exercice 2016.

La hausse conséquente de ce versement S.R.U résulte des dispositions législatives de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui a révisé les conditions d'exemption des communes du dispositif SRU, pour permettre le recentrage de l'application des obligations SRU sur les territoires sur lesquels la demande de logement social est avérée, et tout particulièrement les territoires agglomérés ou, à défaut, bien connectés aux bassins de vie et d'emploi.

1.2. Les dotations

1.2.1. Les concours financiers et compensations fiscales de l'Etat (67,4 millions d'euros)

Ils sont en forte diminution depuis 2013, dernière année avant la réduction drastique de la dotation d'intercommunalité destinée à participer au redressement des comptes publics de l'Etat.

Le détail par budget est résumé dans le tableau suivant :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2014- 2018 (en %)
Dotation d'intercommunalité	31 972 934	21 535 959	11 188 827	6 414 108	6 441 952	-79,85
Dotation de compensation (ex. compensation suppression part salaires)	56 041 032	54 817 964	53 757 198	52 263 426	51 172 075	-8,69
Dotation générale de décentralisation - transports	821 741	821 741	821 741	821 741	821 741	-
Dotation générale de décentralisation – PLUi	-	-	85 000	-	116 841	-
Compensations fiscales – pertes de bases de CET	-	10 501 839	7 800 942	5 200 628	-	Sans objet
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP)	825 887	825 887	825 887	825 887	825 887	-

Dotation unique des compensations TP	2 067 647	1 251 471	1 253 346	408 719	91 796	-95,56
Compensation exonérations de taxe d'habitation	5 226 508	5 866 864	5 131 193	6 641 332	6 845 282	+ 30,97
FCTVA sur les dépenses de fonctionnement de voirie et d'entretien des bâtiments publics	-	-	-	-	889 953	-
Total concours financiers et compensations fiscales (Budget Principal)	96 955 749	95 621 725	80 864 134	72 575 841	67 205 527	-30,68
Relèvement du seuil (9 à 11 salariés) du versement transports (BA Transports)	-	-	-	2 510 710	227 643	-
Total compensations (BA Transports)	-	-	-	2 510 710	227 643	-
Total concours de l'Etat et compensations fiscales	96 955 749	95 621 725	80 864 134	75 086 551	67 433 170	-30,45 %

❖ La **dotation d'intercommunalité**, d'un montant de **6 441 952€** en 2018, est perçue par la Métropole au titre de l'article L. 5211-29 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle représentait, jusqu'en 2013, une somme de 60 € par habitant.

Après contribution au redressement des finances publiques, la dotation d'intercommunalité de la Métropole, à périmètre constant, a accusé une nouvelle baisse de - 46,38% pour l'année 2017, faisant suite à celles de - 10,32% en 2014, - 32,64% en 2015, et - 46,75% en 2016. Elle se maintient depuis 2017 au montant de **9,98 € par habitant** seulement.

❖ La **dotation de compensation**, destinée à compenser la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, entre 1999 et 2003, fait désormais partie de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle constitue une "variable d'ajustement" qui compense les hausses mécaniques d'autres composantes de la D.G.F (variations de la population.) et également l'augmentation en volume de dotations de péréquation auxquelles la Métropole ne peut prétendre (DSU et DSR, DNP...)

Depuis plusieurs années, cette dotation diminue régulièrement au profit des dotations de péréquations dont l'enveloppe est régulièrement revalorisée par l'Etat.

Cette dotation a diminué de -8,7% par rapport à 2014 pour s'élever en 2018 à la somme de **51 172 075 €**.

La baisse cumulative de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2014 à 2018 a ainsi généré, à fin 2018, une perte cumulée de plus 111 millions d'euros pour la Métropole Nice Côte d'Azur.

❖ La **dotation générale de décentralisation (D.G.D)** constitue la contrepartie financière de transferts de compétences auparavant exercés par l'Etat.

En sa qualité d'autorité organisatrice des transports urbains, la Métropole Nice Côte d'Azur bénéficie de la **dotation générale de décentralisation des autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains** (D.G.D - A.C.O.T.U) au titre des "transports scolaires". Le montant reste inchangé depuis 2011, et s'élève à la somme de **821 741 €**.

Par ailleurs, en application de l'article L.1614-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole a également bénéficié l'an dernier d'un concours particulier au sein de cette D.G.D destiné à

compenser les charges résultant de l'exercice des compétences en matière d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme intercommunaux - PLUi). La somme perçue s'est élevée à **116 841€**.

❖ Les **allocations compensatrices** (compensation au titre des exonérations de taxe professionnelle et compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation) visent à compenser les diverses mesures nationales ayant entraîné une perte de produit fiscal des collectivités et établissements bénéficiaires (ex-allocations relatives à la taxe professionnelle, réductions pour créations d'établissement, diminution de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste...)

Elles jouent le rôle de "variables d'ajustement" au sein de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. Ce montant a chuté de 40,64% par rapport à 2017 suite à l'arrêt du versement de la dotation de compensation des pertes de bases C.E.T, dont la dernière échéance a été perçue en 2017 (5,2 millions d'euros).

A cela, il convient de rappeler que la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, adoptée le 10 juillet 2015, a prévu le relèvement, à compter de l'année 2016, du seuil d'assujettissement au versement transports de 9 à 11 salariés.

Pour la Métropole, le montant de cette compensation de perte de recettes due à l'augmentation des effectifs pour l'assujettissement au versement transport (9 à 11), estimé à 1 255 355 € pour 2016, et 1 255 355 € pour 2017, s'est soldé par une recette au budget annexe des transports, au titre de 2017, d'un montant de **2 510 710 €**.

Au titre de l'exercice 2018, le versement de la compensation de perte de recette s'est élevé à la somme de **227 643 €**.

1.2.2. Les dotations de compensation au titre des compétences transférées :

- ☐ *Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (63,8 millions d'euros)*
- ☐ *Conseil Régional Sud – Provence Alpes Côte d'Azur (7,07 millions d'euros)*

Les dotations de compensation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, ainsi que de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, correspondent au coût des charges transférées lors de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2012.

Initialement, ces dotations de compensation étaient indexées sur l'évolution nationale de la D.G.F, conformément à l'article 12 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Afin de respecter le principe de la neutralité budgétaire de ces transferts, la loi a confié à la C.L.E.R.C.T, présidée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes territorialement compétente, le soin de fixer le montant de la dotation de compensation due par le Département et la Région au titre de ces transferts.

- ☐ Ainsi, la dotation de compensation versée par le Département des Alpes-Maritimes, pour les transferts de compétences liées aux routes, aux transports scolaires ainsi qu'à la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques lors de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2012, est désormais, depuis 2015, s'établie à **44,16 millions d'euros/an**, ce qui représente une perte cumulée de – 26,15 millions d'euros à fin 2018 au regard des transferts de charges effectués.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION	MONTANT DE LA DOTATION DE COMPENSATION
50 000 000 €	50 278 900 €	48 601 898 €	44 160 156 €	44 160 156 €	44 160 156 €	44 160 156 €
			Perte de - 4 441 742 €	Perte de - 4 441 742 €	Perte de - 4 441 742 €	Perte de - 4 441 742 €
		Perte de de - 1 677 002 €	Perte de - 1 677 002 €	Perte de - 1 677 002 €	Perte de - 1 677 002 €	Perte de - 1 677 002 €
Perte annuelle par rapport à 2013		-1 677 002 €	-6 118 744 €	-6 118 744 €	-6 118 744 €	-6 118 744 €
Perte cumulée à fin 2018		-26 151 978 €				

□ La dotation de compensation de la Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, au titre du transfert de la compétence « *promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques* », est, quant à elle inchangée, depuis 2012, soit **10 976 €**.

Pour 2018, l'état total des dotations de compensation reçues par la Métropole Nice Côte d'Azur, au titre des transferts de compétences se résume comme suit :

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES		En €
Budget principal : création de la Métropole + intégration de 4 communes en 2014 (Gattières, Le Broc ,Gilette et Bonson) + article 90 de la loi NOTRe « fonds de solidarité pour le logement » « aides aux jeunes en difficulté » et « actions de prévention spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu »)		52 389 765
Budget principal : remboursement annuel des emprunts transférés (*)		10 923 378
Budget annexe des activités portuaires : application de l'article 22 de la Loi NOTRe transfert de la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion du port de Nice (port Lympia), au 1 ^{er} janvier 2017		467 418
Budget annexe des transports : transfert de la compétence des transports du Département vers la Région au 01/01/2017 et au 01/09/2017 pour les transports scolaires		15 889
TOTAL DES DOTATIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES		63 796 450
REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR		

Budget principal : Au titre de la création de la Métropole NCA (compétence promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques)-Inchangé depuis 2012	10 976
Budget annexe des Transports : transfert de la compétence des transports du Département vers la Région au 01/01/2017 et au 01/09/2017 pour les transports scolaires	7 060 842
TOTAL DES DOTATIONS VERSEES PAR LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	7 071 818

(*) en vertu de l'article 4 de la convention financière du 3 février 2012, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes ont convenu de transférer, à compter de l'exercice 2013, une partie de l'encours des emprunts du Département corrélativement au transfert de compétences et d'actifs, constitué du domaine public routier départemental sur le territoire de la Métropole.

Ainsi, la compensation financière, à l'euro près, des annuités en capital, n'est pas intégrée dans la dotation de compensation des charges transférées. Elle est versée annuellement par le Département des Alpes-Maritimes à la Métropole Nice Côte d'Azur, et intervient jusqu'à l'extinction complète de l'encours transféré, sur la base d'un état récapitulatif établi par la Métropole Nice Côte d'Azur.

1.3. Les subventions et participations diverses

Les subventions et participations diverses reçues en 2018 de divers partenaires financiers de la Métropole, tous budgets confondus, se sont élevées à la somme de **13,2 millions d'euros**. Ces recettes sont en augmentation de + 5,4% par rapport à l'an passé.

Le tableau ci-après retrace les principaux produits encaissés en 2018 selon les budgets concernés :

BUDGETS	NATURE DE LA RECETTE	REALISE 2017 (en €)	REALISE 2018 (en €)
Budget principal	Agence de l'eau- contrat de baie et caractéristique des fonds marins	87 236	30 712
	Politique de la Ville (ANRU – PNRQAD)	146 595	307 487
	Plan logement d'abord	-	52 000
	DDTM - NATURA 2000	-	149 272
	ADEME - solde subvention MED3R	536 952	-
	ADEME - plan climat énergie territorial	-	89402
	subvention Atlas Marin Biodiversité	-	42887
	Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)	-	2 300
	CDC - ingénierie capital	-	9 857
	Ecole de la deuxième chance	-	83 000
	projet européen MED3R (solde)	-	354 679

		FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)	597 379	552 628
	Sous-total Etat		1 368 162	1 674 224
	Région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Soutien études PLH	-	34 180
		Politique de la Ville	44 100	31 500
		Nature City life	-	11 000
		Plateforme-Rénovation énergétique	-	12 516
	Sous-total Région Sud Provence Alpes Côte d’Azur		44 100	89 196
	Département des ALPES-MARITIMES	R.S.A	247 000	251 000
	Sous-total Département des Alpes-Maritimes		247 000	251 000
	Fonds Structurels européens	Projet IRIS, ALPSIB et PRACTICES	-	539 397
		Projet CITYOPT	5 296	-
		FSE -PLIE	1 572 712	1 263 292
		solde subvention globale - FEDER	37 087	-
		Projet SMART GRID	48 000	-
Projet TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la croissance verte)		200 000	-	
Sous-total Fonds structurels européens		1 863 095	1 802 689	
TOTAL Budget PRINCIPAL			3 522 357	3 817 109
Budget Annexe des Transports	Département des ALPES-MARITIMES	Desserte du CADAM	368 848	344 366
	Sous-total Département des A-M		368 848	344 366
	COMMUNES	Remboursement de navettes participations lignes	40 908	6 570
	Sous-total communes		40 908	6 570
	ETAT	CDC - autopartage de véhicules électriques	411 600	-
	Sous-total Etat		411 600	-
TOTAL Budget Annexe des TRANSPORTS			821 356	350 936
Budget Annexe Assainissement Collectif et non collectif	Agence de l’eau	Primes d’épuration	3 867 807	3 526 018
TOTAL Budget Annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON COLLECTIF			3 867 807	3 526 018
Budget Annexe régie du C.F.A Nice Côte d’Azur	Région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Participation gestion CFA	3 261 881	3 284 425
	Département des ALPES-MARITIMES	Journée découverte métiers	-	2 000
	Employeurs	taxe d'apprentissage	1 040 602	1 102 596
	ETAT	DIRECCTE SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR - parcours réussite apprentissage	15 360	9 750

TOTAL budget annexe régie du C.F.A Nice Côte d'Azur			4 317 843	4 398 771
Budget Annexe Gestion des déchets ménagers et assimilés	Régione Autonoma de Sardigna	projet européen MED3R - versement du solde	-	989 195
	Comunidad Autonoma de Canarias	projet URBAN WASTE	-	93 992
	ADEME	Subvention chauffage urbain	-	29 386
TOTAL budget annexe GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES			4 317 843	1 112 573
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			12 529 363	13 205 407

Par ailleurs, en 2018, la Métropole a procédé, à partir du budget principal, à divers flux croisés inter-budgets, pour un montant total de **86 000 000 €**, ventilé en :

- ❖ **84 000 000 €** de subvention d'équilibre au budget annexe des transports ;
- ❖ **2 000 000 €** de subvention d'équilibre au budget annexe des parcs de stationnement.

1.4. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public

En contrepartie des services publics rendus aux usagers, la Métropole Nice Côte d'Azur a encaissé des tarifs ou redevances d'une somme totale de **227 019 723**, réparties entre ses différents budgets comme suit :

Budgets	2017 (en €)	2018 (en €)	Taux d'évolution (en %)
Budget principal	90 654 543	93 278 187	+2,89
Budget annexe des transports	45 380 723	46 047 612	+1,47
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	62 099 754	63 351 162	+2,02
Budget annexe de l'eau	9 308 038	7 916 001	-15
Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'azur	4 052 747	4 237 393	+4,56
Budget annexe des activités portuaires	1 320 826	1 370 591	+3,77
Budget annexe Nice Méridia	-	-	Sans objet
Budget annexe des parcs de stationnement	15 665	307 986	+186,08
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis	351 853	350 817	- 0,3
Gestion des déchets ménagers et assimilés		10 159 974 ³	
TOTAL	213 184 149	227 019 723	+6,4

³ Un budget annexe a été créé en 2018. En 2017, ces recettes figuraient dans le budget principal.

Les produits des services représentent 22,46% du montant des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2018. Ces produits ont globalement augmenté de +0,95% par rapport aux produits constatés l'an passé.

La hausse la plus significative sur le budget annexe des Parcs de stationnement (+186,08%) est liée notamment à des remboursements de salaires suite à la mise à disposition à titre onéreux de personnel et à des facturations de prestations réalisées par la Métropole dans le cadre de la convention de mandat de service avec la Régie Parcs d'Azur.

Les principaux produits perçus sur l'année 2018 au titre de l'exercice des différentes compétences métropolitaines sont détaillés dans le tableau ci-après :

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2017 (en €)	Exécuté 2018 (en €)
Budget Principal	Participation de la Ville de Nice et du CCAS de Nice aux dépenses de fonctionnement de la gestion mutualisée	72 519 591	76 475 963
	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale du budget principal	3 156 333	11 367 403
	Participation des communes à la mise à disposition du service instruction des permis de construire	523 283	543 068
	Remboursement prestations mutualisées par Régie Ligne d'Azur, Régie Eau d'Azur et Région Sud PACA	359 397	5 483
	Mise à disposition de personnel (SEMIACS, SYMITAM...)	672 837	426 622
	Mise à disposition de l'Office de Tourisme et des Congrès du réseau de fibre optique	13 386	-
	Recyclage des déchets, dépôts dans les déchetteries - année 2017	7 774 680	76 837
	Redevance spéciale ordures ménagères	3 956 657	-
	Redevance d'occupation du domaine public	1 048 606	2 385 598
	Diverses analyses de l'eau et de l'air (laboratoire de l'environnement)	-	4 000
	Forfait post stationnement	-	1 080 053
	Prestations de matérialisation au sol des sorties de garages - remboursement par les riverains	40 403	43 244
	Vente ouvrage "Entre mer et montagne"		
	Régie publicitaire du tramway	468 262	602 055
	Régie "Gens du voyage"	63 945	81 332
	Redevances d'archéologie préventive	13 644	-

	Régie funéraire	-	30 215
	Prestations d'accompagnement Pépinières d'entreprises et Goût de Nice	43 519	156 314
Budget Annexe des Transports	Recettes provenant de la billetterie des transports urbains (scolaire et lignes régulières)	44 742 558	45 287 315
	Régie publicitaire sur TRAM	607 143	704 401
	Remboursement de mise à disposition d'agents	7 410	7 396
	Redevance occupation domaine public "Vélos Bleus"	23 612	48 500
Budget Annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	Redevance d'assainissement	61 595 058	59 341 699
	Participation Financière à l'assainissement collectif (PFAC)	290 384	3 320 236
	Contrôle réseau assainissement non collectif	84 650	559 769
	Remboursement d'analyses diverses	129 662	126 288
	Vente énergie à EDF - station épuration Vence		3 170
Budget Annexe de l'Eau	Redevances versées par les délégataires	7 070 192	5 021 744
	Vente d'eau au SIEVI	178 938	135 886
	Remboursement par la Régie Eau d'Azur des personnels mis à disposition à titre onéreux	2 058 908	1 841 999
	Remboursement Régie Eau d'Azur au titre de la mise à disposition de services informatiques	-	398 731
	Redevance prélèvement Agence de l'Eau	-	496 765
	Remboursement branchements pose compteurs	-	20 876
Budget Annexe des activités portuaires	Produits des redevances domaniales	1 213 837	1 258 683
	Régie "activités portuaires"	106 989	111 908
Budget Annexe de la Régie autonome des MIN d'Azur	Produits des redevances	4 052 747	4 237 393
Budget Annexe de la régie du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	Prestations formations et participation des apprentis aux dépenses d'internat	351 853	350 817
Budget Annexe des Parcs de stationnement	Remboursement de prestations assurées pour le compte de la Régie Parcs	15 665	307 986

	d'Azur		
Gestion des déchets ménagers et assimilés	Redevance spéciale ordures ménagères et divers tarifs		10 159 974 ⁴
TOTAL PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES		213 184 149	227 019 723

1.5. Les autres recettes de fonctionnement

1.5.1. Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante

D'un montant total de **15 609 264 €**, il s'agit de recettes diverses et de produits accessoires, au titre de l'exercice des compétences de la Métropole ou de l'optimisation de la gestion de son patrimoine.

Cette somme est ventilée entre les différents budgets selon le tableau ci-après.

Il est à noter toutefois que cette somme comprend, pour un montant de:

- **13 381 621€**, des recettes de gestion courante ;
- **227 643 €**, la dotation de compensation versée par l'Etat, pour relèvement du seuil d'assujettissement au titre du versement transports, de 9 à 11 salariés, qui est comptabilisée par ailleurs au Budget annexe des Transports.

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2018 (en €)
Budget principal	Revenus des locations d'immeubles	3 998 008
	Redevance versée par le délégataire du crématorium de Nice (transfert de la compétence au 01/01/2016)	1 051 416
	Indemnisation sinistre DO immeuble PLAZA	1 951 158
	Indemnisation divers sinistres	477 976
	Remboursement TEOM par budget annexe des MIN d'Azur	310 474
	Participation de la Ville de Nice aux frais de nettoyage lors des diverses manifestations	345 823
	Remboursement de titres restaurants millésimés	199 172
	Pénalités sur marchés	11 561

⁴ Un budget annexe a été créé en 2018. En 2017, ces recettes figuraient dans le budget principal.

	Produits divers de gestion courante (charges, foncier)	50 642
Budget Annexe des Parcs de stationnement	Redevances versées et remboursement de taxes foncières et de TEOM par les fermiers et concessionnaires	3 299 613
	Locations places de stationnement	10 836
Budget Annexe des Transports	Redevance location de panneaux publicitaires sous abris de voyageurs	911 200
	Recettes "Vélos bleus" + « Autos bleues »	626 529
	Redevance d'occupation de terrains et de parkings	121 958
	Prestations diverses	2 630
Budget Annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	Participation versée par le SYMISCA au titre de la convention de mise à disposition de services	184 725
Budget Annexe de l'Eau	Location de terrains pour des antennes-relais	12 851
Budget Annexe de la Régie autonome des MIN d'Azur	Redevances d'occupation des terrains du MIN et refacturation aux locataires de divers frais (fluides, impayés)	446 248
Budget Annexe des activités portuaires	Refacturation aux fermiers et concessionnaires de la taxe foncière	873 041
Budget Annexe du C.F.A Nice Côte d'Azur	Locations immobilières	9 732
	Remboursement de frais	4 753
Budget Annexe Nice Méridia	Solde BA Nice Méridia	2
Budget Annexe de la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Avoir sur factures d'eau	310 303
	remboursements de taxes foncières par le délégataire	109 881
	prestations de services à la suite de manifestations	54 288
	pénalités sur marchés	6 800
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE		15 381 621

1.5.2. Chapitre 76 "*produits financiers*" (4,18 millions d'euros)

Parmi ces produits, d'un montant total de **4 177 425 €**, figurent au :

- o **Budget principal** : **4 025 600 €** de dividendes versés au titre d'actions détenues par la Métropole dans le capital de la société Aéroport Nice Côte d'Azur.
- o **Budget annexe de l'Eau** : **151 825 €** au titre de remboursements par la Régie Eau d'Azur d'intérêts d'emprunts transférés par la Métropole.

1.5.3. Chapitre 77 "produits exceptionnels" (15,66 millions d'euros)

- D'un montant total de **15 658 857 €**, les produits exceptionnels comportent des produits de cessions d'immobilisations, pour un montant de 8 681 901 € ;
- des produits exceptionnels à hauteur de 6 976 956 € qui se ventilent entre les différents budgets métropolitains comme suit :

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2018 (en €)
Budget principal	Mandats annulés sur exercices antérieurs	168 168
Budget Annexe des Transports	Pénalités sur marchés	203 593
	Ajustement de la contribution financière RLA – Régularisation exercices 2016 et 2017	904 000
	Indemnisation pour sinistres	11 524
Budget Annexe de l'assainissement collectif et non collectif	Régularisation de dépenses rattachées sur l'exercice 2017	92 097
Budget Annexe de l'Eau	Indemnisations de sinistres par les assurances et reversements de recettes admises en non-valeur	122 190
Budget Annexe des activités portuaires	Régularisation par les délégataires de la TEOM 2016	28 702
Budget Annexe de la Régie autonome des MIN d'Azur	Indemnisations de sinistres	6 614
	Mandats annulés sur exercices antérieurs	116 182
Budget Annexe des Parcs de stationnement	Protocole de sortie par anticipation de la DSP « SEMIACS » (travaux non réalisés par le délégataire)	5 323 886
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 976 956

1.5.4. Chapitre 78 " Reprises sur amortissements et provisions" (0,04 million d'euros)

Totalisant une somme de **41 405 €**, ce chapitre se retrouve sur le budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'azur au titre de créances dont le recouvrement s'avère fortement compromis.

1.5.5. Chapitre 013 « les atténuations de charges » (2,88 millions d'euros)

Ce chapitre comptabilise **2 882 907 €** de recettes dont 976 183 € de recettes au titre de la participation de la Ville de Nice et du C.C.A.S de Nice à la gestion des services communs.

Ces montants correspondent essentiellement à la participation des agents au coût de délivrance des titres restaurants.

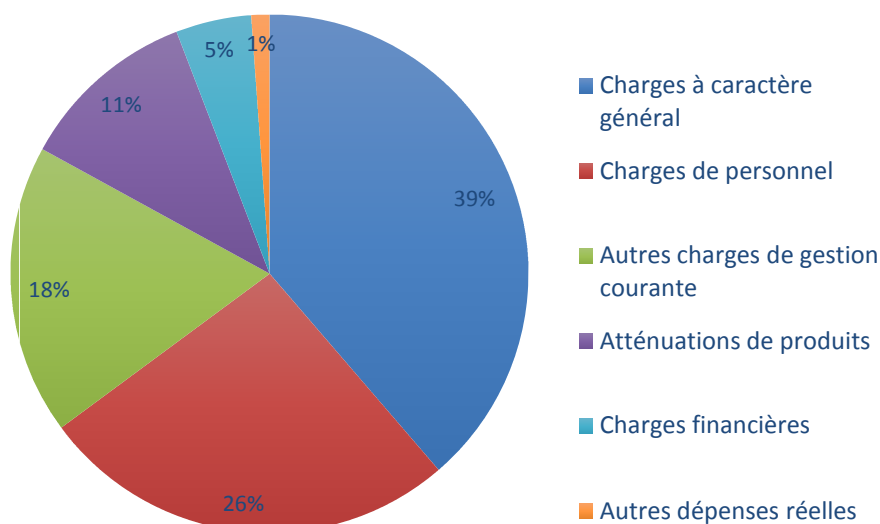
2. Des dépenses de fonctionnement en baisse par rapport à 2017

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Métropole sont constituées essentiellement de dépenses de personnel (39 %), de budgets alloués à ses services opérationnels (charges à caractère général pour 26 %) et des concours financiers qu'elle apporte à ses communes membres ou à divers organismes (18 %).

Sur le périmètre du contrat financier, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 0,17 % par rapport à 2017. Elles s'établissent ainsi à 6,5 millions d'euros en moins par rapport à l'objectif fixé par l'Etat. Cette baisse s'inscrit largement au-delà des objectifs du contrat financier qui prévoyaient une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,35 %.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement 2018 de la Métropole



Libellé	Réalisé 2018 (en €)
Charges à caractère général	310 334 430
Charges de personnel	209 963 019
Autres charges de gestion courante	145 272 338
Atténuations de produits	89 640 373
Charges financières	37 833 617
Autres dépenses réelles	9 095 323
Total	802 139 100

2.1. Les charges à caractère général

D'un montant total de **310 334 429 €**, les charges à caractère général se répartissent sur chacun des budgets, en fonction des compétences et politiques métropolitaines, de la manière suivante :

Budget	Réalisé 2018 (en €)
Budget principal	66 425 755
Budget annexe des transports	168 454 592
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	23 600 813
Budget annexe de l'eau	1 611 050
Budget annexe des activités portuaires	1 342 811
Budget annexe des parcs de stationnement	2 338 456
Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'Azur	1 968 497
Budget annexe de la régie du centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur	1 214 861
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	43 377 594
TOTAL GENERAL	310 334 429

Ces charges représentent 38,69 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018 et sont en légère hausse de + 0,94 % par rapport à l'an passé.

Elles sont détaillées ci-après selon les différentes compétences métropolitaines.

➤ Les transports (168,5 millions d'euros)

En 2018, les dépenses de fonctionnement du budget annexe des transports couvrent les coûts d'exploitation du réseau de transport urbain de voyageurs (R.L.A), du transport scolaire, des lignes pénétrantes et des modes « doux et durables » (« Autopartage » via des véhicules électriques répartis sur le territoire métropolitain, « Vélos bleus »), et l'ensemble des coûts de fonctionnement induits par la création et la mise en service partiel de la ligne Ouest/Est du tramway dès le second trimestre 2018, et du tronçon Aéroport Terminal 1 & 2 à la mi-décembre 2018.

Ainsi, les dépenses à caractère général de cette compétence recouvrent notamment :

- le montant de la contribution financière forfaitaire versée à la Régie Ligne d'Azur, pour un montant total de 149 000 000 €, en progression de +7 millions d'euros en 2018 du fait :
 - de la prise en main progressive de l'exploitation et de la maintenance des équipements, matériels, systèmes et ouvrages de la ligne 2 du tramway ;
 - de la réalisation de l'ensemble des formations des personnels sur les équipements, les matériels et les systèmes ;
 - de la mise en place de la nouvelle G.M.A.O (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) ;
 - de la création d'une cellule Essais en charge ;
 - de la définition et réalisation de la marche à blanc préalable à la mise en exploitation commerciale ;

- o de l'intégration des polices d'assurance (RC tramway, RC générale, dommages aux biens, bris de machine) ;
- le coût du transport urbain non délégué à la Régie ligne d'Azur au travers de compensations financières à verser aux transporteurs en charge des lignes départementales, au titre des lignes entrant dans le périmètre métropolitain, pour une somme de 6 846 368 € ;
- le coût des marchés relatifs aux transports scolaires, assurés depuis 2012 par la Métropole sur le territoire métropolitain (ScolaBus, pour un montant de 5 481 935 €) ;
- Les dépenses de mobilité douce relatives à la gestion des « Vélos bleus » pour 3 173 596 € ;
- les dépenses d'experts, de géomètre, d'indemnisations de C.I.A, et de conseils au titre de la réalisation de la ligne Ouest/Est du tramway ainsi que le coût du gardiennage, de sécurisation et d'intervention du SDIS sur le tunnelier, pour 431 838 € ;
- la participation aux dépenses d'administration générale du budget principal pour 833 548 € ;
- les enquêtes en termes de mesure de la qualité de service des transports, de satisfaction des usagers, de lutte contre la fraude, ainsi que des études de restructuration du réseau pour 170 034 € ;
- le paiement de loyers et de charges locatives, de redevance d'occupation domaniale (notamment du terrain de Drap), de location de bâtiments modulaires pour le chantier du tramway et de la base vie M.I.N du tramway Ouest/Est pour 815 733 € ;
- le paiement de taxes foncières pour 499 193 € ;
- les frais relatifs au conventionnement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec le SDIS 06 (organisation de la lutte incendie), la société de l'Autoroute Estérel Côte d'Azur et de redevance avec l'Aéroport Nice Côte d'Azur, pour 514 346 € ;
- les frais d'espaces publicitaires, d'annonces, d'affiches, de plaquettes et dépliants divers sur l'évolution des travaux de la ligne Ouest/Est du tramway pour un montant de 189 025 € ;
- le paiement de primes d'assurances pour 127 753 € ;
- le coût d'entretien du mobilier urbain pour 70 555 € ;
- des consommations de fluides, de téléphonie et carburants, du nettoyage divers de bâtiments pour 39 421 € ;
- enfin diverses dépenses d'entretien courant pour 261 247€.

➤ **Le développement durable et l'environnement (78,59 millions d'euros)**

Les charges à caractère général de cette compétence métropolitaine recouvrent entre autres :

- L'assainissement collectif, comprenant l'exploitation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement ainsi que l'assainissement non collectif (analyse et contrôle des installations tant nouvelles qu'existantes), pour un montant de 23 600 813 € ;
- La collecte, l'évacuation ainsi que le traitement et la valorisation des déchets, pour un total de 43 377 594 € ;
- La propreté urbaine, comprenant notamment le nettoyage mécanisé des chaussées, le nettoyage des lieux publics et des marchés de plein air pour 5 317 042 € ;
- L'achat d'eau en gros ainsi que le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pollution, pour 1 611 050 € ;
- Diverses actions en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité (curage préventif d'avaloirs, sécurisation des plages, débroussaillage, exploitation du réseau des eaux pluviales, ainsi que des travaux de conditionnement climatique) et mise en œuvre de projets (Air SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, Natura 2000, Agenda 21) pour 4 680 881 €.

➤ **Les routes métropolitaines, l'éclairage public et les parcs de stationnement (19,514 millions d'euros)**

Les dépenses se répartissent comme suit :

- La maintenance des équipements structurants de la voirie métropolitaine et des ouvrages d'art sur le territoire métropolitain, pour 9 342 135 € ;
- l'éclairage public sur voirie, pour 7 834 165 € ;
- le remboursement aux délégataires de service public des franchises horaires dans les parcs de stationnement métropolitains, pour 2 338 456 €.

➤ **Le développement économique (6,71 millions d'euros)**

Il s'agit d'insuffler un dynamisme sur le territoire en attirant de nouvelles entreprises et en favorisant le développement de celles qui y sont déjà implantées au travers des actions suivantes :

- études et prestations afin de créer et développer les zones d'activité économique métropolitaines ;
- actions de promotion et de communication (participations aux salons MIPIM, SIMI, entrepreneuriales cadre-emploi notamment, publications, etc.) ;
- soutien et développement de l'activité économique du moyen et haut pays ;
- mise en place d'outils stratégiques d'analyse et de pilotage du développement du territoire (prestations d'intelligence économique, observatoire de l'investissement, études d'urbanisme commercial) ;
- actions en faveur de la réussite du projet Nice premium (accompagnement du centre européen d'entreprises innovantes (CEEI) et de l'institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable (IMREDD) ;
- gestion des marchés d'intérêt national ;
- gestion des ports de plaisance.

➤ **L'urbanisme, l'aménagement opérationnel et le foncier (0,84 million d'euros)**

La Métropole réalise pour le compte des communes membres des études programmatiques, des expertises techniques et des évaluations de travaux dans le cadre des futures opérations d'aménagement. Enfin, elle conduit pour le compte des communes qui la sollicitent l'ensemble des procédures d'adaptation des documents de planification (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme) ainsi que la prescription du plan local d'urbanisme intercommunal.

➤ **Le logement, la politique de la Ville, le renouvellement urbain et la politique d'insertion (5,42 millions d'euros)**

Il s'agit de dépenses permettant :

- d'assurer l'accompagnement du programme d'intérêt général (P.I.G) de la Métropole, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H) haut pays et du programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés (P.N.R.Q.A.D), et de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) / relogement dans le cadre du programme local de l'habitat métropolitain,
- de participer à la mise en œuvre des opérations de rénovation urbaine (dépenses d'entretien, de gardiennage, d'information des habitants des ensembles en cours de rénovation),
- d'assurer les actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E) et du contrat de ville,

- d'assurer la gestion et le développement du centre de formation d'apprentis de la Métropole,
- d'assurer la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

➤ **L'administration (30,44 millions d'euros)**

Le montant brut de ces dépenses se décompose en dépenses administratives des services communs exposées pour le compte de la Ville de Nice, du C.C.A.S de Nice et de la Métropole pour un montant de 24 199 499 € et en dépenses fonctionnelles exposées pour les seuls besoins administratifs de la Métropole, soit un montant total de 24 199 499 €.

2.2. Les charges de personnel et frais assimilés

D'un montant total de **209 963 019 €**, ces charges représentent 26,18% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018.

Elles se répartissent sur chacun des budgets métropolitains de la manière suivante :

Budget	Réalisé 2018 (en €)
Budget principal	161 522 904
Budget annexe des transports	5 179 099
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	6 892 030
Budget annexe de l'eau	2 060 306
Budget annexe des activités portuaires	947 699
Budget annexe des parcs de stationnement	334 354
Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'Azur	1 913 524
Budget annexe de la régie du centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur	3 428 623
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	27 684 480
TOTAL GENERAL	209 963 019

L'évolution des charges de personnel 2018 au regard de l'exercice 2017 provient essentiellement :

- ✓ des extensions de périmètres des services communs réalisées au cours des exercices 2017 et 2018, pour un montant de **2 800 000 €** (création de cinq nouveaux services mutualisés regroupant un total de 107 agents), la Métropole percevant en contrepartie une participation de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice ;
- ✓ de recrutement d'agents sur la Métropole mis à disposition à titre onéreux de la Régie des Parcs d'Azur, pour près de **225 000 €** ;
- ✓ de l'augmentation d'activité des services communs, du fait principalement des reprises en régies et des extensions de périmètres, ce qui a nécessité des créations de postes pour un montant de près de **600 000 €**, là encore financées à due proportion par la Ville de Nice et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice ;

- ✓ de créations de postes au sein des services métropolitains, à la suite des transferts de compétences et augmentations d'activités, pour près de **1 945 000 €** et notamment au :
 - o budget annexe des transports pour près de 400 000 €,
 - o budget annexe des activités portuaires, pour près de 85 000 €,
 - o budget annexe de la régie du C.F.A Nice côte d'Azur, pour près de 80 000 €,
 - o budget principal, pour près de 480 000 € (création d'une cellule pour les loueurs en meublés, renforcement de l'agence de la performance énergétique en lien avec l'élaboration du plan climat, transfert d'agents au titre de la reconnaissance de l'intérêt métropolitain du Crématorium et du cimetière attenant), évolution de l'organisation dans le but de développer et promouvoir l'attractivité économique et l'innovation,
 - o budget annexe des déchets ménagers et assimilés, pour près de 400 000 €, afin de poursuivre l'amélioration constante du service et prendre en charge la gestion de la redevance,
 - o des renforts ponctuels et enveloppes d'heures supplémentaires abondées afin de faire face aux intempéries, du type épisode neigeux / verglas de février 2018, pour près de 500 000 €.

Il convient également de prendre acte des dépenses liées à la politique de la Métropole en faveur du « *Bien-être au travail* » et de la prévention de la précarité pour un montant de **1 640 000 €**, dont :

- o 960 000 € au titre de la progression de carrières des agents (avancements d'échelons, de grades et promotions internes, nominations après réussite à concours) ;
- o 680 000 € au titre de la participation de Métropole à la mutuelle des agents ainsi qu'à la prévoyance dès lors que ceux-ci souscrivent au contrat de groupe permettant le maintien du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie (décision en 2018 de procéder au doublement de la participation employeur).

Il faut par ailleurs ajouter le coût des agents multi-affectés (budget principal et budget annexe des déchets ménagers et assimilés) soit un montant de près de 3 000 000 €, avec corrélativement une recette au budget principal au titre de la participation de ce budget annexe aux charges d'administration générale.

Enfin, les mesures prises par la Métropole depuis plusieurs exercices, aux fins de maîtriser les charges de personnel (limitation des remplacements lors des départs à la retraite, contrôle strict du recours aux heures supplémentaires, réorganisation et modernisation de l'administration, développement de la mutualisation), permettent avec succès de contenir l'évolution de la masse salariale tout en assurant aux agents du service public des conditions de travail et de promotion favorables.

Après neutralisation des flux croisés entre budgets (participation des budgets annexes aux charges d'administration générale) et dépenses donnant lieu à remboursement et participations, l'évolution des charges de personnel reste contenue, en 2018, à +1,78 % par rapport à 2017.

2.3. Les atténuations de produits

Totalisant une somme de **89 640 373 €**, il s'agit essentiellement de dépenses qualifiées parfois de reversements de fiscalité qui sont ventilées comme suit :

Budget	Libellé	Réalisé 2018 (en €)
Budget principal	Attributions de compensation aux communes	50 801 541
	Dotation de solidarité métropolitaine	9 678 577
	Reversement au F.N.G.I.R	25 906 164
	Fonds de péréquation des ressources communales intercommunales (F.P.I.C)	3 104 643
	Total budget principal	89 490 925
Budget Annexe des Transports	Remboursements de versement transports aux entreprises assurant par leurs propres moyens le transport de leurs salariés	149 448
	Total budget annexe des transports	149 448
	Total "Atténuations de produits"	89 640 373

2.4. Les autres charges de gestion courante

S'élevant à la somme de **145 272 338 €**, les dépenses de ce chapitre représentent 18,11% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018.

Il convient de rappeler qu'un changement de nomenclature comptable est intervenu au 1^{er} janvier 2018 pour la M57, qui concerne le budget principal, le budget annexe Nice Méridia, le budget annexe de la régie du Centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur et du nouveau budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

En effet, le chapitre 67, qui regroupait les « *charges exceptionnelles* » est transformé en « *charges spécifiques* ». Dorénavant, les charges exceptionnelles telles que les intérêts moratoires, les bourses, les subventions aux SPIC, aux fermiers aux concessionnaires, aux personnes de droit privé sont maintenant comptabilisées au chapitre 65 « *autres charges de gestion courante* ».

Ce changement de méthode de comptabilisation augmente donc, par rapport à l'exercice 2017, le volume des dépenses comptabilisées au chapitre 65, et *de facto* diminue le volume des dépenses portées au chapitre 67. Ce chapitre regroupe les postes suivants :

✓ Des dépenses diverses (**94 millions d'euros**), comme notamment :

Libellé	Réalisé 2018 (en €)
Subvention d'équilibre versée au budget annexe des Transports	84 000 000
Subvention d'équilibre versée au budget annexe des Parcs de stationnement	2 000 000
Subvention au titre de l'action culturelle, sportive et sociales des agents (CESAN)	4 093 752
Indemnités, cotisations de Sécurité sociale et retraite, frais de missions et de formation, frais de représentation pour les Elus métropolitains	2 887 824
Intérêts moratoires	404 322

Diverses autres charges, dont les droits d'usage des licences informatiques	218 446
Subvention exceptionnelle au département de l'Aude (Intempéries)	100 000
Indemnisations sinistres et condamnations diverses	89 310
Versement capital décès	43 067
Versement secours exceptionnel aux agents	54 587
Régularisation d'opérations sous mandats pour les communes du Haut Pays	64 429
Participation FIPHP ⁵	38 675
Titres restaurants périmés	46 990

✓ Le soutien financier, à l'instar des années précédentes, aux divers partenaires de la Métropole **(51,23 millions d'euros)** dans les compétences exercées, se déclinant selon le tableau ci-après :

Budget	Compétences	Nature de la dépense	Réalisé 2018 (en €)
Budget principal (17,8 millions d'euros)	<i>Développement économique et durable</i>	Subventions versées au Syndicat Mixte des Stations du Mercantour et à l'Office du tourisme Espace Mercantour	5 466 249
		GIP Grand Prix de France Le CASTELLET	2 719 000
		Subvention versée à TEAM Côte d'Azur	1 150 000
		Subventions diverses de soutien au rayonnement du territoire et au développement économique	1 061 000
		Participation versée à l'EPA Nice Côte d'Azur	318 000
		Subvention au SICTIAM pour l'aménagement du numérique (*)	172 476
		Subvention syndicat mixte de Roubion	36 107
		Subventions diverses (JCE, pastoralisme, défense AOC, guide de montagne)	80 777
		Convention SAFER	11 500
		Concours agricoles 2018	9 043
		Subventions développement durable	127 950
	<i>Aménagement- voirie</i>	Cotisation SDEG- SMIAGE - SID	510 511
	<i>Politique de la ville et du logement</i>	Subvention convention de prestation de service – CAF des AM	1 857 987
		Subventions à diverses associations (politique de la ville / PLIE /actions de prévention spécialisées)	3 406 698
		Mission locale métropolitaine	793 900
		Subvention ADIL 06	60 000
	<i>Environnement</i>	Subventions crématistes	3 847
		S.I.V.U de la Bonnette	30 000
Budget Annexe des Parcs de stationnement	<i>Mobilité durable</i>	Diverses participations	17
Budget Annexe de la régie du CFA		Diverses participations	67

⁵ Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Nice côte d'Azur			
Budget Annexe de la Régie autonome des MIN d'Azur		Admissions en non-valeur	13 399
		Reversement titres restaurants périmés	477
Budget Annexe des Transports (1,02 million d'euros)	Transports urbains et mobilité durable	DSP « autos bleues »	676 079
		Subventions pour achat de véhicules électriques	12 750
		Subventions pour achat de vélos électriques	320 244
		Indemnités kilométriques transports scolaires	5 441
		Reversement de titres restaurants périmés	1 066
		Régie d'avance « Vélos bleus »	6 262
Budget Annexe de l'Eau (0,5million d'euros)	Eau	Participation au fonctionnement du Syndicat intercommunal Estéron Var Inférieur (SIEVI)	444 123
		Admissions en non-valeur	113 499
		Reversement de titres restaurants périmés	629
Budget Annexe de l'Assainissement collectif et non collectif (2,9millions d'euros)	Environnement	Participation au fonctionnement du SYMISCA	2 881 680
		Participation à l'exposition "un souffle en méditerranée - lecoeur"	14 545
		Diverses participations	5 289
Budget Annexe de la Gestion des déchets ménagers et assimilés (28,92millions d'euros)	Environnement	Contribution financière délégataire usine d'incinération	27 856 069
		Versement solde participation projet MED3R	989 195
		Veille sanitaire - Hôpital ARCHET 1	10 500
		Subvention ligue contre le cancer	49 787
		Versement capital décès	14 773
TOTAL SOUTIEN FINANCIER AUX DIVERS PARTENAIRES DE LA METROPOLE			51 230 936

(*) La **subvention d'investissement** totale de la Métropole au SICTIAM est de 10,965millions d'euros, répartie sur 8 ans à compter de 2016.

Conformément à l'article 6.1 de la Convention Territoriale d'Investissement, signée en 2016 avec le SICTIAM, les recettes de location de fourreaux métropolitains (désormais perçues par le SICTIAM suite au transfert de compétence L1425-1) viennent en déduction du montant annuel de la subvention d'investissement.

Aussi, en 2017 la Métropole a versé 233 000 € en section d'investissement au SICTIAM, selon la formule suivante :

Montant investissement brut année N – recettes de fourreaux (constatées en 2014) + dépenses d'entretien – 100% des recettes supplémentaires de location, soit : 1 millions d'euros – 767 000 € + 0 – 0 = **233 000 €**

La **contribution de fonctionnement** est plafonnée à **172 476 € par an** sur la durée de la convention (2016-2023), et ceci sans indexation. Ce montant a été calculé sur la base des statuts du SICTIAM qui prévoit que le budget de fonctionnement annuel est pris en charge pour moitié par le Département des AM, et pour l'autre moitié réparti entre les E.P.C.I adhérents

2.5. Les charges financières

Les charges financières de l'exercice 2018, soit **37 833 618 €**, représentent 4,72 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il convient de noter que les frais financiers sur emprunts (hors remboursement par anticipation et intérêts courus non échus), soit un montant total de **34 912 285 €**, ont diminué de -1,94% par rapport à 2017.

Ils se décomposent comme suit :

	Budget Principal	BA Transports	BA Assainissement	BA Eau	BA Stationnement	CFA Nice Côte d'Azur	Total
<i>Ligne de trésorerie et commissions</i>	104 198	280 141	-	-	-	1 827	386 167
<i>Indemnités de remboursement par anticipation</i>	-	-	2 991 950	86 731	-	-	3 078 681
<i>Frais financiers sur emprunts</i>	18 865 726	13 538 984	1 891 650	202 023	27 735	-	34 526 118
<i>Intérêts courus non échus</i>	-337 470	315 300	-123 559	-11 252	-367		-157 348
TOTAL	18 632 454	14 134 426	4 760 041	277 502	27 368	1 827	37 833 618

2.6. Les autres dépenses de fonctionnement

2.6.1. Les charges exceptionnelles

D'un montant total de **5 800 353 €**, elles représentent 0,72 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018.

La ventilation, pour chacun des budgets métropolitains, est récapitulée dans le tableau suivant :

Budget	Nature de la dépense	Réalisé 2018 (en €)
Budget principal	Titres annulés sur exercices antérieurs	72 954
	Remboursement trop-perçu subvention PACA	43 332
	Charges exceptionnelles diverses	2 377
	Régularisation de charges locatives diverses	409
Budget Annexe des transports	Divers contentieux et indemnités amiables des préjudices subis le long du tracé de la ligne 2 du tramway	1 091 523
	Redevance - DSP « Autos Bleues »	779 213
	Intérêts moratoires	151 608
	Protocole avec la CCI des A-M	68 363
	Charges exceptionnelles diverses	28 563

Budget Annexe des Parcs de stationnement	Fin du contrat de délégation SEMIACS	2 379 544
	Réduction de redevances	738 382
Budget Annexe de l'assainissement collectif et non collectif	Remboursements raccordements réseau EU	189 557
	Titres annulés sur exercices antérieurs	85 578
	Intérêts moratoires	19 214
Budget Annexe de l'Eau	Pénalités de retard –Agence de l'Eau	66 904
	Remboursements raccordements réseau Eau	6 324
	Titres annulés sur exercices antérieurs	628
Budget Annexe Gestion des Déchets ménagers et assimilés	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 472
Budget Annexe CFA Nice Côte d'Azur	Titres annulés sur exercices antérieurs	60
Budget Annexe des activités portuaires	Régularisation TEOM- Beaulieu sur Mer	28 702
	Remboursement crédit de TVA	20 524
	Condamnation SAFEGE	10 930
	Convention CCI	7 000
	Intérêts moratoires	2 313
	Charges exceptionnelles diverses	990
Budget Annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	Remboursements divers sinistres	1 207
	Intérêts moratoires	1 875
	Titres annulés sur exercices antérieurs	807
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 800 353

2.6.2. Les dotations aux provisions

La volonté de se prémunir contre les risques a conduit la Métropole, dès 2010, à constituer des provisions diverses.

Ce chapitre retrace donc les dotations aux provisions, d'un montant total de **2 853 271 €**, constituées par prudence en 2018 par:

- le budget principal pour **305 000 €** (commission de dédit du prêt CDC NCA 481) ;
- le budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif à hauteur de **2 500 000€** (risques liés aux travaux réalisés dans les stations d'épuration métropolitaines);
- le budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur, à hauteur de **48 271 €**, au titre de créances douteuses et de risque de non-recouvrement de recettes d'exploitation.

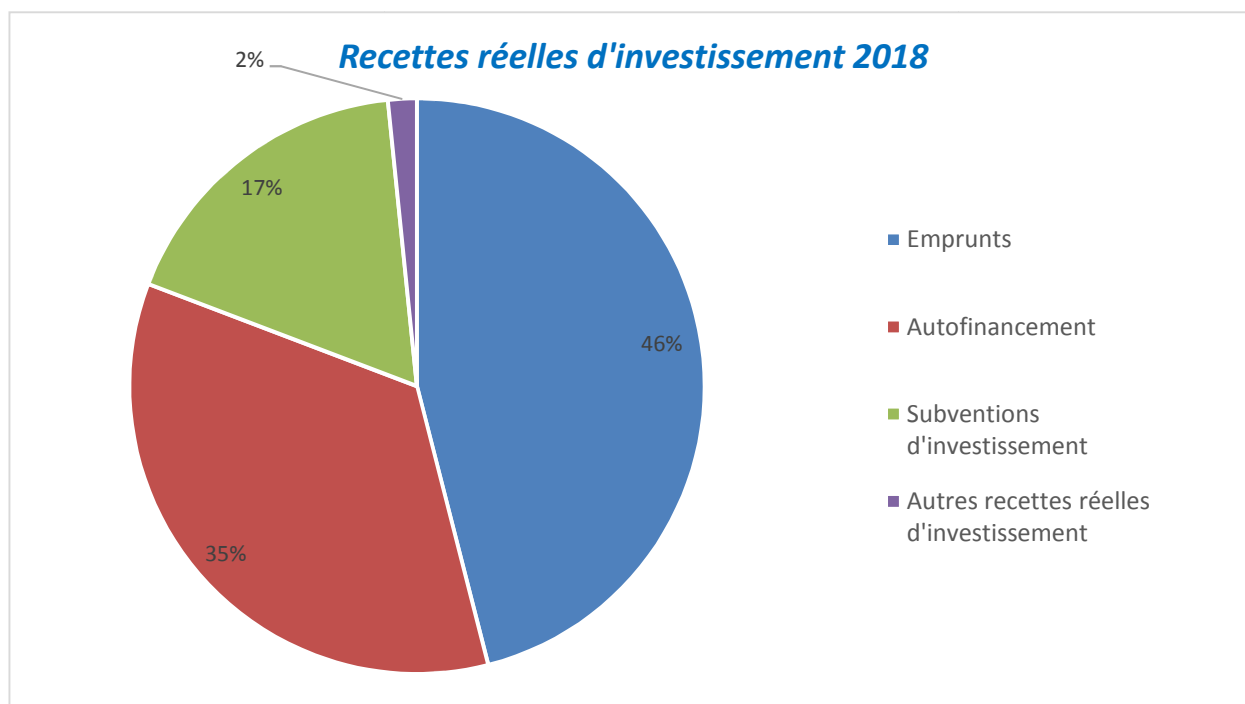
2.6.3. Les impôts sur les bénéfices et assimilés

Il s'agit essentiellement de l'impôt sur les sociétés (IS), réglé par le budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur au titre de l'exercice 2018, soit **71 300 €**.

3. Recettes d'investissement : une augmentation de 70 % de l'autofinancement par rapport à 2017

Alors que l'autofinancement brut s'établissait à 90,93 millions d'euros en 2017, celui-ci est porté à 157,49 millions d'euros en 2018 (+70 %) grâce essentiellement à une très forte augmentation des subventions d'investissement obtenus par la collectivité (+40%).

Dans le détail, ces recettes d'investissement se répartissent comme suit :



Libellé	Réalisé 2018 (en €)
Emprunts et dettes assimilées	208 483 612
Autofinancement	157 490 000
Subventions d'investissement	79 743 514
Autres recettes réelles d'investissement	7 333 496
Total	453 050 622

3.1. Les subventions d'investissement

Les aides à la réalisation des projets d'équipement 2018 de la Métropole des différents partenaires financiers se déclinent comme suit :

Budget	Organismes subventionneurs	nature de la recette	CA 2018 (en €)
Budget Principal	A.N.R.U	Création et requalification d'espaces publics + préfiguration ANRU Les Moulins et Ariane	661 916
	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Subvention PEM SAINT AUGUSTIN	250 124
		Subvention PIA 2 - MUE	148 161
		Subvention PIA 2 - système multimodal / gestion des déplacements	447 677
	ETAT	Produits des amendes de police	10 893 184
		Pacte Etat -Métropole - projet lidar	28 000
		Pacte Etat -Métropole - subvention SIPL	1 900 000
		CPER 2015/2020 - Aménagement SOVM	435 000
		Subvention adaptation ERP	31 365
		Subvention CEEI	40 000
		Subvention PEM - plateforme IOT	48 243
		Subvention Etat CEEI	40 000
	ETAT - D.D.T.M	Subvention PLUi trame verte et bleue	38 830
		Subvention PAPI	284 270
	ADEME	Programme ADEME II - 11 COMMUNES	187 912
	DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	Dotations cantonales	1 598 491
		subvention voie structurante de la plaine du Var	977 690
		Subvention PEM Saint Augustin	84 255
	REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	CRET 1 - sécurisation promenade	1 600 000
		CRET 1 - euro vélo phase 2	300 000
		CRET 1 - aménagement Nice Promenade / Gambetta / Lenval	1 100 000
		CRET - MIN études et acquisition foncière	5 600 000
		Aménagement cœurs de villages	708 567
		subvention études centrale hydraulique la VIONENE	30 660
		Opération ANRU - Moulins (espaces publics) et ARIANE 1 ET 2 (MOUS et relogement)	175 358
		Solde CPER 2017 et CPER 2018 - 1ER acompte	250 000
		CPER - CEEI	425 000
		subvention PAPI	20 000
		Subvention Relogement ARIANE	36 192
		Subvention PEM saint augustin et PLUI	150 390
		Subvention MEU capteurs / serveurs numériques	86 410

		Subvention PERFORM PACA - 1er acompte	40 000
	D.R.EA.L	CPER - Vélo routes - pistes cyclables	168 000
	REGIONE LIGURIA	Subvention RUMBLE - réduction du bruit	42 053
	LA TOUR SUR TINEE	Clôture mandat gestion provisoire 2012	58 717
	VILLE DE NICE	Participation aux dépenses d'équipement des services communs	5 602 308
	CCAS DE NICE	Participation aux dépenses d'équipement des services communs	305 174
	COMMUNES	fonds de concours des communes sur des projets d'équipement	2 531 978
	DIVERS AMENAGEURS	Projets Urbains Partenariaux (PUP)	1 950 038
Budget Annexe des transports	VILLE DE NICE	Fonds de concours - ligne 2 du tramway	10 000 000
	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Subvention - ligne 2 du tramway	14 720 000
		Subvention - pôle d'échange NIKAIA	144 000
	DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	Subvention - ligne 2 du tramway	7 000 000
		Solde subvention 2012	
	ETAT	ADAP-PMR dans le cadre des subventions SIPL	354 551
	ETAT - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	optimisation énergétique	834 160
		Subvention - ligne 2 du tramway	4 409 078
Budget Annexe de l'Eau	AGENCE DE L'EAU	Subvention – travaux sur le réseau d'eau et champ de captage	654 745
	DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	Subventions pour réhabilitation de réseaux dans les communes du Haut Pays	294 615
	COMMUNE DE LA TOUR SUR TINEE	Solde convention de gestion provisoire 2012	29 829
Budget Annexe des activités portuaires	AGENCE DE L'EAU	Subvention mouillages	39 000
	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Subventions mouillage - 1er versement	2 000
	AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITE	Subvention mouillages	22 000
Budget Annexe du CFA Nice Côte d'Azur	REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	Subvention exceptionnelle	227 508
Budget Annexe de la Gestion des déchets ménagers et assimilés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Subvention - recyclerie des Moulins	155 000
Budget Annexe de l'assainissement collectif et non	AGENCE DE L'EAU	Subventions dans le cadre de réalisation de stations d'épuration et de réseaux d'eaux usées	843 875
	ADEME	Subventions dans le cadre de réalisation de stations d'épuration (DURANUS et VENCE)	134 922

collectif	DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	Subventions dans le cadre de réalisation de stations d'épuration et de réseaux d'eaux usées	602 268
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			79 743 514

3.2. Les emprunts nouveaux

Les recettes liées aux emprunts s'élèvent pour l'exercice 2018 à la somme totale de **208 558 967 €**, dont :

- o **204 667 005 €** de nouveaux emprunts répartis comme suit :

BUDGETS	MONTANT TOTAL (en €)
Budget Principal	36 000 000
Budget annexe des Transports	168 000 000
Budget Annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	667 005
TOTAL EMPRUNTE	204 667 005

- o **3 816 606€** d'opérations de gestion active des emprunts (en dépenses et en recettes).

- o **75 356 €** de cautions diverses.

3.3. Les recettes financières

D'un montant total de **67 416 439 €**, ces recettes de l'exercice 2018 sont détaillées comme suit :

- affectation du résultat de fonctionnement 2017 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget principal, soit 23 370 994 € ;
- affectation du résultat de fonctionnement 2017 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif, soit un montant de 9 510 932 € ;
- affectation du résultat de fonctionnement 2017 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe des transports, soit 7 829 221 € ;
- produit de la taxe d'aménagement, soit 12 159 649 € ;
- recettes provenant du F.C.T.V.A, soit 12 494 791 € ;
- recettes de dépôts et cautionnements divers remboursés à la Métropole d'un montant total de 75 356 € ;
- pour le budget principal, remboursement, par le budget annexe du C.F.A Nice Côte d'Azur de l'avance remboursable qui lui a été consentie en 2017, soit 879 724€ ;
- pour le budget principal, remboursement de divers dépôts de garantie pour 79 348 € ;
- au titre du budget annexe de l'Eau, des recettes provenant du transfert de droit à déduction de T.V.A des délégataires de service public pour les travaux réalisés durant l'exercice, ainsi que des remboursements, par la Régie Eau d'Azur, d'échéances de prêts qui lui ont été consentis en 2014, soit un montant total de 1 016 426 €.

3.4. Les opérations sous mandat

Il s'agit essentiellement de la réalisation d'opérations d'équipement, directes ou indirectes, assurées par la Métropole (mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée) pour le compte de :

- l'Etat, notamment dans le cadre de la délégation des Aides à la Pierre ;
- l'A.N.A.H, dans le cadre de la rénovation du parc privé de la Ville de Nice ;
- ❖ des opérations de voirie pour le compte des communes métropolitaines.

Ces opérations sont récapitulées, tous budgets confondus, dans le tableau ci-après :

Libellé	Voté 2018	Exécuté 2018
	(en €)	(en €)
Reconstitution avance aides à la pierre	148 315	148 315
Aides à la pierre	9 000 000	6 363 734
Toiture de l'école - Isola	23 281	23 281
MOU Saint Etienne de Tinée	40 000	-
Local club des sports - Isola	40 971	40 971
Aides à la pierre	-	16 037
Convention MOA Orange	50 000	-
REA - Travaux de déviation réseaux d'eau	500 000	408
EPIC stationnement	959 978	183 191
Valdeblore - voirie 2008	22 535	22 535
Rimplas- embellissement Calata	44 800	44 800
Marie - voirie 2009	-	1 499
Ilonse - voirie 2009	-	1 988
Roubion - voirie 2009	4 618	-
Chemin du LAUTIN - Cagnes sur Mer	-	188 961
Rimplas - voirie 2010	-	394
Roubion - voirie 2010	13 805	-
Valdeblore - voirie 2010	49 305	62 947
Clans - voirie 2011	66 287	66 286
Ilonse - voirie 2011	43 672	44 599
Marie - voirie 2011	36 000	37 786
Rimplas - voirie 2011	-	416
Roubion - voirie 2011	75 488	-
Valdeblore - voirie 2011	65 488	102 750
Nice Promenade des Anglais	405 000	39 073
MOU SICTIAM ZI CARROS	40 000	31 740
Aménagements de ruelles et places-St Dalmas le Sauvage	-	961
TOTAL Travaux exécutés sous mandat	11 629 543	7 422 672

4. Des dépenses d'investissement en nette progression

4.1. Les dépenses d'équipement

La Métropole a délibéré les 19 mars et 5 avril 2018 pour approuver « un plan pluriannuel d'investissement de croissance et d'emploi » (PPICE) prévoyant un volume de dépenses d'équipement de 140 millions d'euros par an pour le seul budget principal.

L'exécution 2018 confirme cet effort exceptionnel de la Métropole et le respect de ses engagements avec 139,3 millions d'euros de dépenses d'équipement réalisées sur le seul budget principal et un total de 365,3 millions d'euros sur l'ensemble des budgets, soit une hausse de +9,6% par rapport à l'exercice 2017 dont 31,5% pour le seul budget principal.

Dans le détail, l'exécution des dépenses d'équipement 2018 s'est articulée autour des compétences et politiques métropolitaines suivantes :

Compétence / Politique Publique	Budget libellé	Code AP / Libellé	Libellé des opérations	CA 2018 (en €)
Aménagement urbain	Budget principal	1001 - Lignes ferroviaires	Financement lignes ferroviaires	867 340,00
		Total 1001 - Lignes ferroviaires		867 340,00
		1002 - Création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux	Aménagement des gares ferroviaires	5 034 090,63
			PEM de Saint-Augustin	435 501,58
		Total 1002 - Création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux		5 469 592,21
		1003 - Accompagnement artistique de la ligne 2 du tramway	Accompagnement artistique	1 899 434,50
		Total 1003 - Accompagnement artistique de la ligne 2 du tramway		1 899 434,50
	Total Budget principal			8 236 366,71
Total Aménagement urbain				8 236 366,71
Assainissement et eaux usées	Budget annexe de l'assainiss ement collectif et non collectif	6101 - création	Travaux de construction du bassin Napoléon III	120 371,66
		Total 6101 - création		120 371,66
		6201 - Rénovation de réseaux	Rénovation de quartier Est	129 572,31
			Rénovation du réseau Est	26 728,50
			Rénovation du réseau Ouest	871 252,25
		Total 6201 - Rénovation de réseaux		1 027 553,06
		6301 - Extension des réseaux	Extension des eaux usées - secteur 3	121 920,00
			Extension du réseau ouest	84 958,93
			Extension Les Vallières -Colomars	237 160,92
	Extension réseau est		90 571,41	

			Extension réseaux Var	547 017,42
			Prolongement du collecteur de la plaine du Var	41 321,46
			Raccordement Gilette au bec de l'Estéron	576 132,43
			Travaux dans le Haut-Pays - Tinée	605 033,78
			Travaux dans le Haut-Pays - Vesubie	609 317,40
		Total 6301 - Extension des réseaux		2 913 433,75
		6302 - Réhabilitation des réseaux	Entretien rénovation réseaux EU (tram)	2 018 697,67
			Études et surveillance des réseaux	101 283,79
			Mise en sécurité, réaménagement STEP	87 028,32
			Programme de réhabilitation des ouvrages	45 120,00
			Réhabilitation des ouvrages visitables	298 028,19
			Réhabilitation des réseaux de Cagnes/Mer, Saint-Laurent du Var et La Gaude	545 901,82
			Réhabilitation du réseau EU - Secteur ouest	381 409,21
			Réhabilitation EU - Nice Littoral	507 872,53
			Réseau basculement Palais Expo - Dubouchage	5 536,59
		Total 6302 - Réhabilitation des réseaux		3 990 878,12
		6303 - Création de réseaux	Acquisitions -Servitudes foncières	12 193,40
			Études schéma directeur	222 702,88
			Réhabilitation du réseau ZI de Carros	2 540 794,69
			Travaux réseaux enterrés voie de 40m	18 489,24
			Travaux réseaux enterrés voie de la ligne 2 du Tram	1 078 045,37
		Total 6303 - Création de réseaux		3 872 225,58
		6501 - création stations	Création de la STEP de Venanson	245 192,88
			Reconstruction STEP d'Utelle village	6 278,18
			STEP -Levens	175 011,28
			Vence - STEP du MALVAN	277 509,50
		Total 6501 - création stations		703 991,84
		6601 - amélioration des stations	Mise en sécurité STEP de Cagnes-sur-Mer	8 162,70
			Reprise de traitement - Haliotis	1 386 927,40
			Travaux d'entretien de la	76 472,47

			STEP Haliotis		
		Total 6601 - amélioration des stations		1 471 562,57	
		6602 - Travaux récurrents sur les réseaux et ouvrages	Travaux récurrents de sécurité	6 582 433,06	
		Total 6602 - Travaux récurrents sur les réseaux et ouvrages		6 582 433,06	
	Total Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif			20 682 449,64	
Total Assainissement et eaux usées				20 682 449,64	
Bâtiments métropolitains	Budget principal	1401 - Travaux de rénovation et de mises en conformité des bâtiments métropolitains	Acquisition foncières - relocalisations des subdivisions	637 717,26	
			Gestion immobilière - Rénovation et mise en conformité	2 272 932,75	
			Travaux de construction et mises aux normes	597 995,87	
			Travaux de sécurité - Installation d'alarme et maintenance	162 849,11	
		Total 1401 - Travaux de rénovation et de mises en conformité des bâtiments métropolitains			3 671 494,99
		1402 - Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain	Aménagement Immeuble du Plaza	948 072,62	
			Travaux de conservation des archives	10 777,73	
			Travaux sur le patrimoine privé de la Métropole	9 260,53	
		Total 1402 - Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain			968 110,88
		1403 - Travaux du patrimoine métropolitain assujettis à la TVA	Travaux bâtimentaires sur le patrimoine assujettis à la TVA	974 537,63	
			Travaux de fouilles archéologiques	66 809,26	
			Travaux sur le patrimoine à caractère économique	20 016,20	
		Total 1403 - Travaux du patrimoine métropolitain assujettis à la TVA			1 061 363,09
		Total Budget principal			5 700 968,96
	Total Bâtiment métropolitain				5 700 968,96
Développement durable et Environnement	Budget de la gestion des déchets ménagers assimilés	0115 - Aménagement & mise en conformité des équipements de la collecte	Points de collecte	889 544,21	
			Renouvellement de véhicule de la collecte	1 122 047,30	
			Travaux d'amélioration d'infrastructure	2 426 024,26	
		Total 0115 - Aménagement & mise en conformité des équipements de la collecte			4 437 615,77
		0116 - Travaux & rénovation et équipement de la collecte	Équipement de véhicules légers	217 165,19	
			Équipement et projets informatiques	111 170,26	
		Total 0116 - Travaux & rénovation équipement collecte			328 335,45

Budget principal	0117 - Rénovation et Modernisation du patrimoine	Travaux de rénovation des bâtiments de la collecte	172 587,90	
	Total 0117 - Rénovation et Modernisation du patrimoine		172 587,90	
	0118 - Aménagement conformité équipement propre	Acquisition des véhicules de la propreté	107 143,03	
	Total 0118 - Aménagement conformité équipement propre		107 143,03	
	0119 - Aménagement, conformité et équipement des subdivisions	Travaux et acquisition de conteneurs enterrés	29 784,41	
	Total 0119 - Aménagement, conformité et équipement des subdivisions		29 784,41	
	Total Budget de la gestion des déchets et ménagers assimilés			5 075 466,56
	0103 - Travaux sur les Eaux Pluviales	Eaux pluviales - extension et création	45 658,37	
		Eaux pluviales - réhabilitation et rénovation	204 840,64	
		Eaux pluviales - Travaux de sécurisation du patrimoine	960 245,93	
		Eaux pluviales - Lutte contre les inondations / maintenance	67 189,66	
		Total 0103 - Travaux sur les Eaux Pluviales		1 277 934,60
		0104 - Création de réseaux d'eaux pluviales	Eaux pluviales - création de réseaux d'eaux pluviales	280 082,18
			Total 0104 - Création de réseaux d'eaux pluviales	
		0106 - Travaux de confortement berges et ouvrages inondables	Acquisitions foncières du PAPI	29 658,01
			Curage du paillon (GEMAPI)	2 607 609,74
			Travaux P.A.P.I	2 915 602,92
		Total 0106 - Travaux de confortement berges et ouvrages inondables		5 552 870,67
		0107 - Outillage Matériels Techniques Collecte	Acquisition / renouvellement de chariots	36 984,96
			Acquisition / renouvellement de matériel	346 757,16
			Travaux récurrents des équipements de puisages	46 980,84
		Total 0107 - Outillage Matériels Techniques Collecte		430 722,96
		0109 - Défense Incendie	Travaux de réparation sur réseaux d'eau brute	241 652,39
			Travaux sur bornes incendie	331 582,10
		Total 0109 - Défense Incendie		573 234,49
		0110 - Plan Prévention Risque Incendie	Plan de prévention de risque et d'incendie	4 409 687,70
		Total 0110 - Plan Prévention Risque Incendie		4 409 687,70
		0113 - Études et Travaux - Respect Environnent	Actions de préservation de l'environnement	36 994,42
		Total 0113 - Études et Travaux - Respect Environnent		36 994,42
		0114 - ETUDE DES RESEAUX DE CHALEUR	Centrale hydroélectrique de la Vionene	117 109,96
			Projets autres réseaux de chaleur	9 564,00
			Réseau urbain de chaleur-	157 911,93

			froid / Grand Méridia	
			Réseau urbain de chaleur froid Nice Méridia	92 015,12
		Total 0114 - ETUDE DES RESEAUX DE CHALEUR		376 601,01
	Total Budget principal			12 938 128,03
Total Développement Durable et Environnement				18 013 594,59
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I. N d'Azur	Total 1310 - Travaux de rénovation des installations	Rénovation de bâtiments (MIN)	169 008,63
	Total Budget annexe de la régie autonome des M.I. N d'Azur			169 008,63
	Budget annexe des activités portuaires	8601 - études de faisabilité d'aménagement des ports	Ports Métropolitains - études (Beaulieu sur mer; Cagnes-sur-Mer)	54 448,47
		Total 8601 - études de faisabilité d'aménagement des ports		54 448,47
		8602 - Travaux et rénovation des ports métropolitains	Travaux de rénovation et d'aménagement des ports	15 378,81
		Total 8602 - Travaux et rénovation des ports métropolitains		15 378,81
		8603 - Étude et travaux du port de Nice	Acquisition de matériel - Port de NICE	18 390,00
			Étude et travaux d'aménagement - Port de Nice	20 573,82
		Total 8603 - Étude et travaux du port de Nice		38 963,82
		Total Budget annexe des activités portuaires		108 791,10
		1306 - Développement Économique	Aménagement du CEII	25 675,03
			Projet démonstrateur des entreprises	90 000,00
			Relations clientèles CRM	13 386,55
			Travaux dans les ZAC	210 090,97
		Total 1306 - Développement Économique		339 152,55
		1307 - Aménagement liés à l'Eco-vallée	Création plateforme agro-alimentaire	121 393,57
			ECO QUARTIER SAINT ISIDORE	7 200,00
		Total 1307 - Aménagement liés à l'Eco-vallée		128 593,57
		1308 - Actions pour le hauts pays	Politique agricole hébergement d'itinérance	161 524,55
		Total 1308 - Actions pour le hauts pays		161 524,55
		1403 - Travaux du patrimoine métropolitain assujettis à la TVA	Acquisition du terrain du Min la Barrone	6 558 065,38
			La Maison du goût	72 994,42
	Total 1403 - Travaux du patrimoine métropolitain assujettis à la TVA		6 631 059,80	
	Total Budget principal			7 260 330,47
Total Développement économique				7 538 130,20
Développement numérique	Budget principal	0113 - Études et Travaux - Respect Environnement	Monitoring urbain	392 797,82
		Total 0113 - Études et Travaux - Respect Environnement		392 797,82
		0503 - Partenariat Enseignement Supérieur	CAMPUS REGIONAL	1 000 000,00

		et Ecocité	APPRENTISSAGE			
			ETUDES ECOCITE	115 008,41		
			IMREDD	540 000,00		
			Territoire d'innovation et de grande ambition (TIGA°- Etudes et projets)	33 180,00		
		Total 0503 - Partenariat Enseignement Supérieur et Ecocité		1 688 188,41		
		Total 0701 - Vidéo protection voirie métropolitaine	Installation et équipement de la vidéosurveillance routière	679 659,14		
		0712 - Gestion connexe de la voirie métropolitaine	Gestion Connexe voirie métropolitaine - Foncier	901 137,33		
			Gestion connexe voirie métropolitaine - SIG	535 643,04		
		Total 0712 - Gestion connexe de la voirie métropolitaine		1 436 780,37		
		0801 - Développement numérique	Projets d'innovation et de transformation numérique	198 673,88		
			Réseau d'initiative publique	233 000,00		
		Total 0801 - Développement numérique		431 673,88		
		Total Budget principal			4 629 099,62	
		Total Développement numérique			4 629 099,62	
Eau potable	Budget annexe de l'eau	8101 - Travaux d'entretien sur réseaux d'eau	Travaux sur le réseau métropolitain	2 350 082,80		
		Total Budget annexe de l'eau		2 350 082,80		
Total Eau potable			2 350 082,80			
Gestion du parc de véhicules	Budget principal	0901 - Plan du renouvellement du parc auto	Acquisition parc auto-mutualisation	2 980 788,23		
			Acquisition parc auto-propreté	1 811 320,54		
		Total 0901 - Plan du renouvellement du parc auto		4 792 108,77		
	Total Budget principal			4 792 108,77		
Total Gestion du parc de véhicules			4 792 108,77			
Gestion unifiée	Budget principal	1601 - logistique récurrent	Acquisition de mobilier et matériel - Mutualisation	1 206 597,51		
		Total 1601 - logistique récurrent		1 206 597,51		
		1603 - informatique - récurrent	Acquisition et équipement - mutualisation (projet 100%VDN)	1 656 418,60		
			Acquisition et équipement de projet -mutualisation	5 751 341,16		
			Acquisition et équipement récurrent - mutualisation	1 421 092,64		
			Équipement PMR handicap	85 193,73		
		Total 1603 - informatique - récurrent		8 914 046,13		
		Total Budget principal			10 120 643,64	
Total Gestion unifiée			10 120 643,64			
Logement	Budget	0301 - Programme d'habitat 2014 à 2020	PLH	6 121 404,57		

	principal	Total 0301 - Programme d'habitat 2014 à 2020		6 121 404,57	
		0302 - Aménagement foncier opérations PLH ANRU	Acquisitions foncières relatives aux opérations PLH	1 621 203,29	
		Total 0302 - Aménagement foncier opérations PLH ANRU		1 621 203,29	
	Total Budget principal			7 742 607,86	
Total Logement				7 742 607,86	
Planification urbaine	Budget principal	1201 - Plans locaux urbanisme	Observatoire métropolitain	25 257,80	
			PLU	929 946,35	
		Total 1201 - Plans locaux urbanisme		955 204,15	
	Total Budget principal			955 204,15	
Total Planification urbaine				955 204,15	
Renouvellement urbain	Budget principal	0406 - Opérations ANRU métropole	ACQUISITION FONCIERE ANRU MOULINS	2 271 447,14	
			ANRU ARIANE 1	902 402,07	
			ANRU ARIANE 2 DEF	410 230,08	
			ANRU LES MOULINS	2 908 718,07	
			Nouveau programme national de renouvellement urbain	983 006,92	
			PNRQAD	596 614,10	
		Total 0406 - Opérations ANRU métropole		8 072 418,38	
	Total Budget principal			8 072 418,38	
Total Renouvellement urbain				8 072 418,38	
Solidarité envers les communes	Budget principal	0502 - Subvention globale FEDER - FDC	FMI - FDC	1 156 261,04	
		Total 0502 - Subvention globale FEDER - FDC		1 156 261,04	
	Total Budget principal			1 156 261,04	
Total Solidarité envers les communes				1 156 261,04	
Transport et mobilité	Budget annexe des transports	4302 - création et travaux de dépôt	Travaux du dépôt de bus	1 212 536,26	
			VEFA Local RLA	250 440,00	
			VEFA Saint-Jean d'ANGELY	2 956 343,13	
		Total 4302 - création et travaux de dépôt		4 419 319,39	
		4602 - Ligne 2 ouest -est/ extension vers Saint-Isidore	Achat de rames	24 217 532,73	
			Acquisition foncières	1 886 686,60	
			Maîtrise d'œuvre	11 503 329,03	
			Maîtrise d'ouvrage	1 048 396,82	
			Travaux de dépôt	13 915 115,51	
			Travaux de surface	79 940 192,18	
			Travaux de tunnel	54 407 477,88	
		Total 4602 - Ligne 2 ouest -est/ extension vers Saint-Isidore		186 918 730,75	
		Total 4603 - Exploitation du tramway		Exploitation du tramway	22 819,64
		Total 4703 - aménagement et équipement des infrastructures de transports		Travaux d'infrastructure de transport	1 287 600,01
	Total Budget annexe des transports			192 648 469,79	
Total Transport et mobilité				192 648 469,79	

Voirie		0713 - Travaux des parcs de stationnement	Parking en DSP - étude	88 549,66	
			Reprise des biens de la SEMIACS	4 860 187,25	
		Total 0713 - Travaux Rénovation de Parc de Stationnement			4 948 736,91
	Total budget annexe des parcs de stationnement			4 948 736,91	
	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	Cagnes-sur-Mer - Travaux de requalification de la place du BEAL	Carros - PUP St Pierre	177 691,23	
			Développement urbain	1 401 453,38	
			Récurrent de Proximité des Communes	23 841 990,71	
			Renouvellement matériel	1 246 745,60	
			Requalification de la Promenade des Anglais	2 244 629,80	
			Sécurisation des espaces publics	126 758,13	
			Travaux de mise en sécurité des carrefours à feu	864 167,90	
			Travaux de requalification des espaces publics	9 889 908,58	
			Travaux de sécurité éclairage public	6 733 547,77	
			Travaux d'extension ENEDIS	371 662,38	
			Voie d'accès CAP 3000	1 290 879,11	
			Total 0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain		
		0715 - Pérennité, aménagement et réseau structurant	Circulation : travaux de mises aux normes	Échangeur de la Barrone	146 540,55
				Entretien et mise en sécurité des ouvrages d'art	2 238 284,84
				Équipement TVS	650 602,92
				Gestion connexe - Acquisition et développement logiciel	42 382,24
				Intempéries (études, travaux, protections des falaises	4 166 672,96
				Mises aux normes des tunnels	1 897 686,24
				Patrimoine du réseau structurant	5 301 314,50
	Sortie ouest voie Mathis			2 990 723,80	
	Travaux de la voie de 40m			72 634,80	
	Total 0715 - Pérennité, aménagement et réseau structurant			18 471 363,60	
	Total Budget principal			67 767 980,52	
	Total Voirie				72 716 717,43
	Total général				365 355 123,58

4.2. Les dépenses financières

✓ Emprunts : 112 267 069 €

Le remboursement en capital des emprunts de la Métropole, tous budgets confondus, s'est établi en 2018 à la somme de **89 701 109 €**.

Des emprunts ont été remboursés par anticipation à hauteur de **18 719 119 €**.

Deux opérations de gestion active des emprunts ont été réalisées en 2018 à hauteur de **3 816 606 €** (en dépenses et en recettes).

Enfin, des remboursements de cautions ont été effectués à hauteur de **30 234 €**.

✓ Autres dépenses financières : 6,13 millions d'euros

Elles correspondent notamment à :

- ❖ Un remboursement de la deuxième échéance du prêt F.C.T.V.A de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour **4 302 978 €** ;
- ❖ Un reversement de subvention à hauteur de **1 498 172 €** ;
- ❖ Des dépôts de garantie, des créances rattachées à des participations diverses pour un total de **331 272 €**.

Les opérations sous mandat s'élèvent à la somme de **6 808 386 €** pour l'année écoulée.

Les dépenses concernées, tous budgets confondus, sont les suivantes :

Libellé	Voté 2018	Exécuté 2018
	(en €)	(en €)
BUDGET PRINCIPAL		
Aides à la pierre	9 000 000	5 710 357
MOU Saint Etienne de Tinée – aménagement parking NABINAS	40 000	-
Valdeblore - voirie 2008	3 858	3 858
Valdeblore - aménagement du village	4 562	4 561
Rimplas - embellissement Calata	1 360	1 350
Roubion - voirie 2009	2 745	0
Ilonse - voirie 2010	10 166	10 166
Roubion - voirie 2010	14 525	-
Valdeblore - voirie 2010	41 275	41 275
Ilonse - voirie	65 290	65 290
Marie - voirie 2011	54 640	54 639
Roure - parking des tilleuls	314 520	314 518
Roure - voirie 2011	20 951	20 951
Roubion - voirie 2011	75 490	-

Valdeblore - voirie 2011	102 751	102 750
Promenade des Anglais - sécurisation	405 000	39 073
MOU SICTIAM ZI CARROS	40 000	31 740
Roubion - voirie 2010	6 840	-
SOUS-TOTAL BUDGET PRINCIPAL	10 203 973	6 400 528
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS		
Convention MOA Orange	50 000	-
R.E.A - Travaux de déviation réseaux d'eau	500 000	46 689
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	550 000	46 689
BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT		
Parcs de stationnement	959 978	361 169
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT	959 978	361 169
TOTAL OPERATIONS SOUS MANDATS	11 713 951	6 808 386

5. La situation des emprunts métropolitains au 31 décembre 2018

5.1. Un encours d'emprunts maîtrisé et sécurisé

L'encours des emprunts métropolitains, consolidé au 31 décembre 2018, s'établit à la somme cumulée de **1 490 530 562 €**.

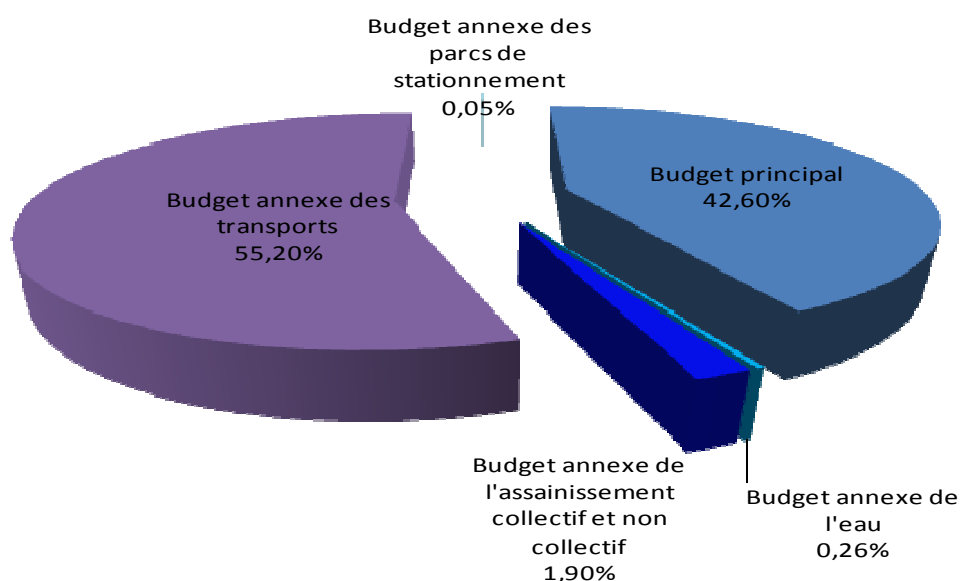
Cet encours intègre également les emprunts transférés par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (104,2 millions d'euros), ainsi que ceux transférés par les différentes communes membres et SDEG (50,17 millions d'euros)

Les annuités d'emprunts, transférées par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, font l'objet d'un remboursement couvrant à la fois le remboursement du capital, mais également les frais financiers.

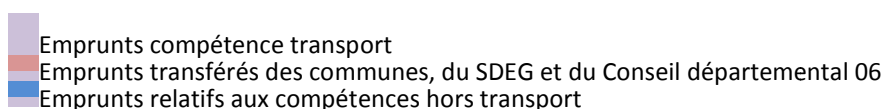
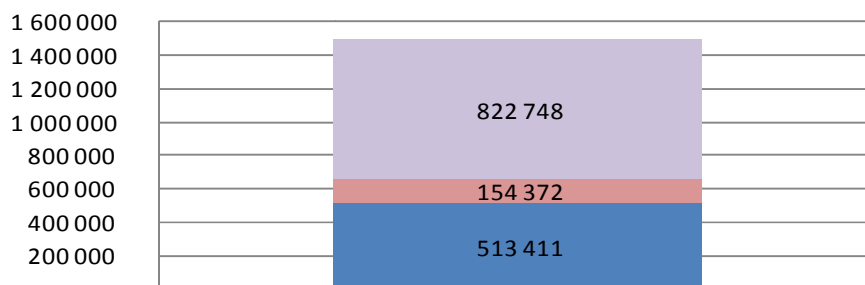
La répartition par budget est la suivante :

BUDGETS	ENCOURS 2018
BUDGET PRINCIPAL	634 952 754
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	822 748 207
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	28 263 318
BUDGET ANNEXE DE L'EAU	3 879 549
BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT	686 734
TOTAL	1 490 530 562

Répartition de l'encours par budget



Répartition de l'encours par origine en K€ au 31/12/18



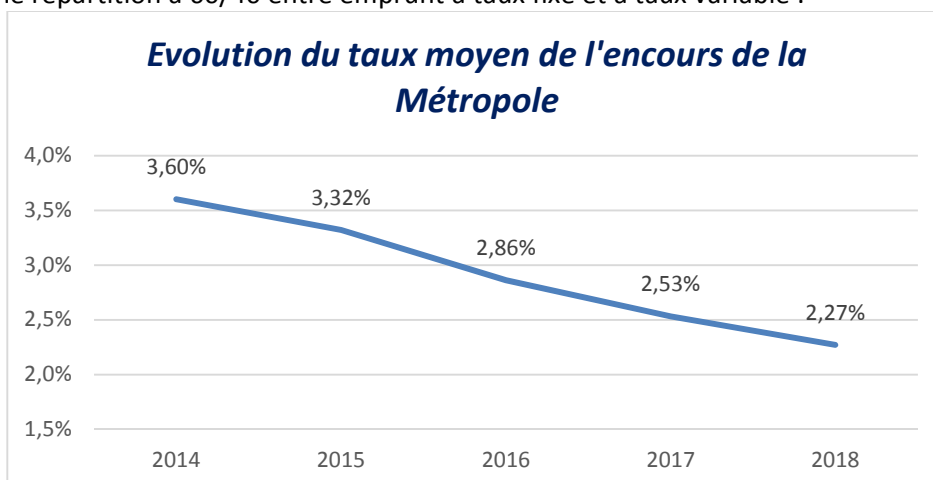
L'encours des emprunts métropolitains est sécurisé. 99,4 % obtenant ainsi la note de 1A soit la meilleure note possible dans la "Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales" (Charte GISSLER).

Au 31 décembre 2018, la structure des emprunts métropolitains se répartit par type de taux comme suit :

- 56,25 % en taux fixe ;
- 43,75 % en taux variable pour permettre une politique active de gestion des emprunts. Parmi ces prêts à taux variable 60 % est indexé sur EURIBOR⁶ et 38,5 % est index sur du livret A soit des index présentant des taux de risque d'exposition très faible.

5.2. Un taux moyen en constante baisse

Grâce à sa politique de gestion active des emprunts, la Métropole a, de nouveau diminué le taux moyen de son encours en 2018 tout en maintenant à l'identique son niveau d'exposition aux risques et en préservant une répartition à 60/40 entre emprunt à taux fixe et à taux variable :



⁶ Taux moyen pratiqué par un panel de grandes banques européennes pour se prêter entre elles en euros.

En 2018, les intérêts d'emprunts se sont élevés à **34,3 millions d'euros**, tandis que le remboursement du capital a atteint **108,4 millions d'euros**, soit une annuité totale de 142,7 millions d'euros répartie selon le tableau suivant :

Budget	Investissement	Fonctionnement	TOTAL 2018 (en €)
Budget principal	52 741 297	18 528 256	71 269 553
Budget annexe des transports	31 818 910	13 854 284	45 673 194
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	21 673 320	1 768 091	23 441 411
Budget annexe de l'eau	1 217 667	190 771	1 408 438
Budget annexe des parcs de stationnement	89 312	27 368	116 680
Budget annexe de la régie du Centre de formation des apprentis	879 724		879 724
TOTAL BUDGETS	108 420 228	34 368 770	142 788 998

Pour diminuer le coût de l'emprunt et optimiser la gestion de la trésorerie de l'EPCI, des remboursements par anticipation ont été effectués sur le budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif et le budget annexe de l'eau pour un montant total de **18,72 millions d'euros**.

La durée résiduelle moyenne est de 17 ans et 5 mois, (durée moyenne restant avant l'extinction totale des emprunts).

La répartition du remboursement du capital sur l'exercice 2018, par type d'emprunts, se décompose ainsi :

Répartition 2018 du remboursement par type d'emprunts (en millions d'euros)	
Transfert du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	10,92
Transfert des communes et du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG)	16,65
Métropole Nice Côte d'Azur	80,85
Total	108,42

5.3. Des emprunts nouveaux nettement inférieurs à ceux de 2017 grâce à l'augmentation de l'autofinancement

En 2017, la Métropole Nice Côte d'Azur avait souscrit pour 245 millions d'euros d'emprunt nouveaux. Sur l'exercice 2018, ce montant a été seulement de 204,67 millions d'euros. Hors budget transport et conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat financier, la Métropole s'est donc désendettée de 18 millions d'euros en 2018 sur son budget principal et de 40,9 millions en incluant le désendettement constaté sur les autres budgets annexes :

Budget	Capital restant dû au 31/12/2017	Capital restant dû au 31/12/2018	Evolution 2017/2018
Budget Principal ⁷	651 694 051	633 652 754	-18 041 297
Budget annexe des Transports	686 567 116	822 748 207	136 181 090
Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	49 869 937	28 263 318	-21 606 619
Budget annexe de l'Eau	5 097 216	3 879 549	-1 217 667
Budget annexe des Parcs de stationnement	776 046	686 734	-89 312
Total	1 394 004 366	1 489 230 562	95 226 196

Par budget, le détail des 204,6 millions d'emprunts nouveaux se répartit comme suit :

BUDGETS	MONTANT TOTAL (en €)
Budget principal	36 000 000
BA des transports	168 000 000
BA assainissement collectif et non collectif	667 005
TOTAL EMPRUNTE	204 667 005

Les caractéristiques des emprunts mobilisés en 2018 sont les suivantes :

Organisme prêteur	Durée	conditions	Montant emprunté
La Banque Postale	20,00	Euribor 12 mois +0.34%	34 700 000 €
Autre	1	-	1 300 000 €
SOUS-TOTAL BUDGET PRINCIPAL			36 000 000 €
Crédit Agricole CIB	20,00	Euribor 3 mois + 0,63%	22 000 000 €
Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	30,00	Taux fixe 2.04% annuel	10 000 000 €
Caisse d'Epargne	25,00	Livret A + 0,40%	27 000 000 €
Caisse d'Epargne	30,00	Taux fixe 2.10% annuel	30 000 000 €
La Banque Postale	30,00	Taux fixe 1.98% annuel	10 000 000 €
La Banque Postale	30,00	Euribor 12 mois +0.48%	19 000 000 €
ARKEA	30,00	Taux fixe 1.98% annuel	15 000 000 €
ARKEA	30,00	Euribor 12 mois +0.47%	15 000 000 €
Crédit Mutuel	25,00	Taux fixe 1.95% annuel	5 000 000 €
Société générale	25,00	Euribor 12 mois +0.44%	15 000 000 €
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE TRANSPORTS			168 000 000€
Agence de l'Eau	10	Taux fixe 0%	667 005 €
SOUS-TOTAL ASSAINISSEMENT			667 005€
TOTAL GENERAL			204 667 005

⁷ Emprunt bancaire seul.

Conclusion

Après intégration de l'ensemble des dépenses et des recettes des différents budgets de la Métropole, il a été constaté comme chaque année un résultat consolidé libre d'affectation. En 2018, ce résultat est de **68,11 millions d'euros** soit un montant proche de celui constaté au cours des dernières années et explicable par des décalages comptables récurrents.

Dans le détail, il est pour les 2/3 constitué par des budgets annexes sur lesquels d'importantes dépenses d'investissement ont été programmées (le budget annexe des transports et le budget annexe de l'assainissement) :

Budget	Résultat 2018 libre d'affectation (en €)
Budget principal	4 494 482
Budget annexe Nice Méridia	1 714 316
Budget annexe des transports	26 209 806 €
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	22 478 587
Budget annexe de l'Eau	3 408 044
Budget annexe de la régie du C.F.A Nice Côte d'Azur	525 122
Budget annexe des parcs de stationnement	-
Budget annexe des activités portuaires	1 011 220
Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	1 740 716
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	6 388 924
RESULTAT CONSOLIDE 2018 LIBRE D'AFFECTATION	68 114 360

En 2019, ce résultat libre d'affectation sera affecté par décision modificative pour augmenter l'autofinancement des investissements constaté lors de l'adoption du budget primitif.

En termes de ratios financiers, la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement (baisse de 0,17 % et 6,5 millions d'euros de dépenses en moins par rapport à l'objectif fixé par l'Etat) et la forte augmentation en parallèle de l'autofinancement (+70 %) ont permis d'améliorer nettement les résultats constatés par rapport à ceux enregistrés en 2017, à savoir :

Ratio	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2017/2018 (en %)
Epargne de gestion courante⁸	157,27 millions d'euros	189,97 millions d'euros	+ 21 %
Epargne brute ou autofinancement brut⁹	90,93 millions d'euros	157,49 millions d'euros	+73 %
Epargne nette¹⁰	-2,93 millions d'euros	49,07 millions d'euros	-

⁸ L'épargne de gestion courante correspond à la différence entre les recettes de gestion courante, et les dépenses de gestion courante.

⁹ Cette épargne correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors provisions et cessions d'immobilisations.

¹⁰ L'épargne nette correspond à l'épargne brute, déduction faite du remboursement en capital de l'emprunt.

Annexe 1 : bilan de la gestion pluriannuelle des AP

Conformément aux dispositions de l'article D. 5217-11 du décret 2014-1746 du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux métropoles, la Métropole Nice Côte d'Azur doit présenter un bilan de la gestion pluriannuelle à l'occasion du vote du compte administratif.

✓ **Les AP du budget principal**

Les Autorisations de Programme (A.P) du budget principal pour l'exercice 2018, correspondant à des dépenses à caractère pluriannuel, se présentent comme suit :

➤ Le stock d'autorisation de programme (A.P)

- Les A.P votées avant 2017, disponibles à l'affectation :

En fin d'exercice 2018, le montant des restes à affecter sur les AP votées, et non clôturées, s'élevait à la somme de 83,12 M€. Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des AP, mais représentent toutefois un stock d'engagements potentiellement mobilisable en termes de crédits sur les prochains exercices.

- Les AP votées au cours de l'exercice 2018 :

Si l'on inclut les abondements ou minorations d'A.P antérieures, le volume des AP a été abondé d'un montant de 8,25 M€.

➤ Le taux de couverture des A.P affectées

Ce taux de couverture, correspondant au rapport entre le reste à mandater sur AP affectées en fin d'exercice 2018 et le montant de crédits de paiement mandaté à la même date, traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la Métropole. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaires pour financer le stock d'AP.

En fin d'exercice 2018, 3,04 années de crédits de paiement sont donc nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelle AP. Les engagements financiers futurs de la Métropole sont mesurés par le stock d'autorisations pluriannuelles affectées non mandatées à la clôture de l'exercice.

✓ **Les AP du budget annexe des déchets ménagers et assimilés**

➤ Le stock d'autorisation de programme (AP)

Le volume des AP votées au cours de l'exercice 2018 s'élève à la somme de 27M€.

➤ Le taux de couverture des AP affectées

Ce taux de couverture, correspondant au rapport entre le reste à mandater sur AP affectées en fin d'exercice 2018 et le montant de crédits de paiement mandaté à la même date, traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la Métropole. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaires pour financer le stock d'AP.

En fin d'exercice 2018, 4,32 années de crédits de paiement sont donc nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelle AP. Les engagements financiers futurs de la Métropole sont mesurés par le stock d'autorisations pluriannuelles affectées non mandatées à la clôture de l'exercice.

Annexe 2 : Glossaire des sigles utilisés

AC	Attribution de compensation
AERMC	Agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée Corse
ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain
AVAP	Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
CACI	Cellule d'animation des clauses d'insertions
CADAM	Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
CEEI	Centre européen d'entreprises et d'innovation
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CFE	Contribution forfaitaire des entreprises
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFL	Comité des finances locales
CLETC	Commission locale d'évaluation des transferts de charges
CLERCT	Commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées
CUCS	Contrats urbains de cohésion sociale
CVAE	Contribution à la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotation globale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DSM	Dotation de solidarité métropolitaine
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale

EPIC	Etablissement public industriel et commercial
FAU	Fonds d'aménagement urbain
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
IEMP	Indemnité d'exercice des missions des préfetures
IFER	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux
IMREDD	Institut méditerranéen des risques et du développement durable
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISS	Indemnité spécifique de service
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
MIN	Marché d'intérêt national
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
PAPI	Plan d'aménagement de prévention d'inondations
PIC OPAH	Pacte d'intérêt commun - opération programmée d'amélioration de l'habitat
PIG	Programme d'intérêt général
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNRQAD	Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
RSA	Revenu de solidarité active

SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SPL	Société publique locale
SPANC	Service public de l'assainissement non collectif
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TH	Taxe d'habitation
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
UVE	Unité de valorisation énergétique